

## Département d'Eure-et-Loir

Enquête publique ayant pour objet la demande de Permis de construire présentée par la société Panhard Développement en vue de la construction d'une plateforme logistique située Route de Roinville sur le territoire de la commune d'Auneau-Bleury Saint-Symphorien (Eure-et-Loir)

## Annexes



commissaire enquêteur : Frédéric Ibled

Destinataires :

- Monsieur le Maire de la commune d'Auneau-Bleury-Saint-Symphorien
- Madame la Présidente déléguée du Tribunal Administratif d'Orléans
- archives

## ANNEXES

1. Arrêté en date du 31 août 2021 de Monsieur le maire d'Auneau-Bleury-Saint-Symphorien précisant les conditions de l'enquête publique ;
2. Avis d'enquête publique du 31 août 2021 ;
3. Publications de l'enquête : affichages presses (a,b,c,d,e) ;
4. Constats d'affichage d'huissier de justice (a, b, c) ;
5. Délibération de la municipalité d'Auneau-Bleury Saint-Symphorien ;
6. Procès-Verbal de synthèse des observations (b, c) ;
7. Délibération de la Communauté de communes ;
8. Mémoire en réponse du maître d'ouvrage ;
9. Certificat d'affichage de Monsieur le Maire

021 / 08 / 343

## ARRÊTÉ

### PRESCRIVANT UNE ENQUETE PUBLIQUE SUR LE PERMIS DE CONSTRUIRE PC 028015 20 00031 DEPOSE PAR LA SOCIETE SNC AUNEAU 1 POUR LA CONSTRUCTION D'UN BATIMENT LOGISTIQUE, SITUEE ROUTE DE ROINVILLE A AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN

Le Maire de la commune d'AUNEAU - BLEURY - SAINT-SYMPHORIEN,

**Vu** le Code de l'Environnement et notamment les articles L.123-1 à L. 123-19, R.123-1 à R.123-27 ;

**Vu** le Code de l'Urbanisme et notamment l'article R.423-57 ;

**Vu** l'arrêté ministériel du 24/04/2012 fixant les caractéristiques et dimensions de l'affichage de l'avis d'enquête publique mentionné à l'article R.123-11 du code de l'Environnement ;

**Vu** le dossier de demande de permis de construire déposée le 06/10/2020 par la société SNC AUNEAU 1 , domiciliée 10 rue Roquépine 75008 PARIS (groupe PANHARD) en mairie d'AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN sous le numéro PC 028015 20 00031 pour la construction d'un entrepôt composé de 9 cellules de stockage, complété de bureaux, locaux et installations techniques, sur un terrain sis Route de Roinville à AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN ;

**Vu** les pièces modifiées et complétées reçues les 06/11/2020, 03/02/2021 et 22/07/2021 ;

**Vu** la décision n° E21000080 / 45 en date du 29/06/2021 de Monsieur le président du Tribunal Administratif d'Orléans portant désignation d'un commissaire enquêteur ;

**Considérant** que la délivrance du permis de construire susvisé est conditionnée par la réalisation d'une enquête publique préalable ;

## ARRÊTE

### ARTICLE 1 : OBJET DE L'ENQUETE PUBLIQUE ET PORTEUR DU PROJET

La demande d'enquête publique est présentée par la SNC AUNEAU 1 dont le siège social se situe 10 rue Roquépine 75008 PARIS.

Elle porte sur la construction d'un bâtiment logistique de 80 702 m<sup>2</sup>, comprenant 9 cellules de stockage, des bureaux, des locaux et installations techniques. Le projet est situé sur la commune d'AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN, Route de Roinville. Il fait l'objet d'un permis de construire n° PC 028015 20 00031 en cours d'instruction et qui sera délivré ou pas à l'issue de cette enquête publique.

*NB :Il est précisé que le projet a déjà fait l'objet d'une enquête publique au titre des Installations classées pour la protection de l'environnement, du 07/04/2021 au 10/05/2021. Cette enquête a donné lieu à un avis favorable du commissaire enquêteur.*

### ARTICLE 2 : COMMUNE CONCERNEE

La commune concernée par cette enquête publique est : AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN.

### ARTICLE 3 : DESIGNATION DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Le commissaire enquêteur désigné par Monsieur le Président du Tribunal Administratif d'Orléans est **Monsieur Frédéric IBLED**, cadre technique.

#### ARTICLE 4 : MODALITE DE L'ENQUETE PUBLIQUE

L'enquête publique se déroulera **du lundi 27 septembre 2021 à 9h00 au jeudi 28 octobre 2021 à 17h30**.

Le dossier d'enquête comporte :

- L'ensemble des pièces du permis de construire (formulaire, pièces écrites et graphiques, attestations, etc.)
- L'étude d'impact environnementale et son résumé non technique
- L'avis de l'autorité environnementale
- Un registre d'enquête sur lequel pourra être mentionnées toutes remarques ou observations.

Pendant toute la durée de l'enquête, ce dossier est tenu à disposition du public :

- En format papier, à la mairie d'Auneau (1 avenue Gambetta, 28700 AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN), aux jours et heures d'ouverture de la mairie
- En format numérique consultable sur un poste informatique dédié disponible au service urbanisme de la mairie d'Auneau (3 avenue Gambetta) aux jours et heures d'ouverture du service
- En format numérique, sur le site internet de la commune : <https://www.ville-ab2s.fr/fr/pages/enquetes-et-consultations-publiques-en-cours-98.html>,

Les mesures sanitaires liées à la COVID 19 mises en place dans le cadre de cette enquête seront affichées en mairie. Le public devra obligatoirement porter un masque et venir avec son stylo, s'il souhaite déposer une observation ou une proposition.

#### ARTICLE 5 : OBSERVATIONS, PROPOSITIONS DU PUBLIC

Au cours de l'enquête publique, les personnes qui le désirent pourront :

- Consigner leurs observations sur le registre papier ouvert en mairie d'AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN
- Adresser leurs observations par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse postale suivante :  
MAIRIE D'AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN  
à l'attention du commissaire enquêteur  
1 avenue Gambetta  
BP 90090  
28702 AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN
- Transmettre leurs observations à l'adresse électronique suivante : [urbanisme@ville-ab2s.fr](mailto:urbanisme@ville-ab2s.fr)

#### ARTICLE 6 : PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public aux lieu, dates et heures suivantes :

Lundi 27 septembre 2021	De 14h00 à 17h30	Mairie d'Auneau 1 avenue Gambetta 28700 AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN
Samedi 9 octobre 2021	De 9h00 à 12h00	
Jeudi 28 octobre 2021	De 14h00 à 17h30	

#### ARTICLE 7 : DEMANDE D'INFORMATIONS TECHNIQUES

Les informations techniques relatives au projet de construction d'un entrepôt de 9 cellules de stockage complété de bureaux, locaux et installations techniques peuvent être obtenues auprès de :

**Madame Sylvie MICELI**, Directeur de la maîtrise d'ouvrage du Groupe PANHARD,  
tél. : 01.42.56.41.13      mail : [sylvie.miceli@panhardgroupe.com](mailto:sylvie.miceli@panhardgroupe.com)

## ARTICLE 8 : MESURES DE PUBLICITE

### Affichage :

Quinze jours au moins avant le début de l'enquête, et pendant toute la durée de celle-ci, Monsieur le maire d'AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN publiera un avis d'enquête publique par voies d'affiches et par tout autre procédé en usage dans la commune (site internet, panneau d'information électronique, etc.).

Il sera procédé par les soins du pétitionnaire, la SNC AUNEAU 1 (GROUPE PANHARD), à l'affichage du même avis sur le lieu prévu pour la réalisation du projet, de façon visible et lisible depuis la voie publique.

Cet affichage devra respecter les spécificités déterminées par l'arrêté ministériel du 24/04/2012 fixant les caractéristiques et dimensions de l'affichage de l'avis d'enquête publique mentionné à l'article R.123-11 du Code de l'Environnement et être réalisé au moins 15 jours avant le début de l'enquête.

Ces formalités devront être justifiées par un certificat d'affichage établi par le maire d'AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN et le pétitionnaire.

### Parution :

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera, par les soins du maire d'AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN et aux frais du responsable du projet, inséré en caractères apparents dans 2 journaux locaux diffusés dans le département d'Eure-et-Loir, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci.

Tous les frais de publicité ainsi que le paiement des vacations et le remboursement des frais engagés par commissaire -enquêteur sont à la charge du responsable du projet.

## ARTICLE 9 : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal d'AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN est appelé à donner son avis motivé sur le projet de permis de construire, dès l'ouverture de l'enquête et au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture de l'enquête.

## ARTICLE 10 : CLOTURE DE L'ENQUETE PUBLIQUE

A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête et les documents annexés seront transmis sans délai au commissaire enquêteur. Ils seront clos et signés par ce dernier.

Après clôture du registre d'enquête, le commissaire enquêteur rencontrera dans un délai de huit jours, les responsables du projet et leur communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le délai de huit jours court à compter de la réception par le commissaire enquêteur, du registre d'enquête et des documents annexés.

Les responsables du projet disposeront d'un délai de quinze jours pour produire leurs observations et adresser au commissaire enquêteur un mémoire de réponse.

## ARTICLE 11 : RAPPORT ET CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Dès lors, le commissaire enquêteur disposera d'un délai de trente jours pour transmettre au maire de la commune d'AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN l'exemplaire du dossier d'enquête déposé au siège de l'enquête accompagné du registre et pièces annexes ainsi qu'un rapport unique et dans une présentation séparée ses conclusions motivées précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet.

Ce délai de quinze jour pourra être reporté sur demande argumenté du commissaire enquêteur et après avis du pétitionnaire.

Dès réception du rapport et des conclusions, la mairie adressera une copie au maître d'ouvrage.



La copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public en mairie d'AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

Les documents seront également consultables pendant cette période sur le site internet de la commune : <https://www.ville-ab2s.fr/fr/pages/enquetes-et-consultations-publiques-terminees-96.html>

#### ARTICLE 12 : EFFET DU PRESENT ARRETE

A l'issue de la procédure réglementaire, le Maire d'AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN accordera ou non le permis de construire PC 028015 20 00037.

#### ARTICLE 13 : EXECUTION DU PRESENT ARRETE

Monsieur le maire d'AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN et Monsieur le commissaire enquêteur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux pétitionnaires et dont copie sera transmise à la Préfecture d'Eure-et-Loir pour contrôle de légalité.

Auneau-Bleury-Saint-Symphorien,

Le 31 août 2021



Jean-Luc DUCERF

Maire d'AUNEAU –  
BLEURY - ST-SYMPHORIEN

Le présent arrêté, à supposer que celui-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Orléans ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Conformément aux termes de l'article R 412-7 du Code de Justice Administratif, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet : <http://www.telerecours.fr>



# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Relative à une demande de permis de construire au titre du code de l'urbanisme

**OBJET** : construction d'un bâtiment logistique de 80 702 m<sup>2</sup> comprenant 9 cellules de stockage, des bureaux, des locaux et installations techniques, faisant l'objet d'une demande de permis de construire déposée en mairie d'AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN sous le n°PC 028015 20 00031.

**SITUATION** : Route de Roinville à AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN

**PORTEUR DU PROJET** : SNC AUNEAU 1 (groupe PANHARD) dont le siège social se situe 10 rue Roquépine 75008 PARIS

**LES INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET POURRONT ETRE OBTENUES AUPRES DE** : Madame Sylvie MICELI, Directeur de la maîtrise d'ouvrage du Groupe PANHARD, tél. : 01.42.56.41.13 - mail : [sylvie.miceli@panhardgroupe.com](mailto:sylvie.miceli@panhardgroupe.com)

**DUREE DE L'ENQUETE** : 32 jours, du lundi 27 septembre 2021, 9h00 au jeudi 28 octobre 2021, 17h30.

**LE COMMISSAIRE ENQUETEUR** désigné est **Monsieur Frédéric IBLED**, cadre technique. Il se tiendra à la disposition du public en mairie d'AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN, 1 avenue Gambetta, aux jours et horaires suivants :

Lundi 27 septembre 2021	De 14h00 à 17h30
Samedi 9 octobre 2021	De 9h00 à 12h00
Jeudi 28 octobre 2021	De 14h00 à 17h30

**Les mesures sanitaires liées à la COVID 19** mises en place dans le cadre de cette enquête seront affichées en mairie. Le public devra obligatoirement porter un masque et venir avec son stylo, s'il souhaite déposer une observation ou une proposition.

**LE DOSSIER MIS A DISPOSITION DU PUBLIC** est composé de l'ensemble des pièces du permis de construire (formulaire, pièces écrites et graphiques, attestations, etc.), de l'étude d'impact environnementale et son résumé non technique, de l'avis de l'autorité environnementale et d'un registre d'enquête. Il est disponible :

- En format papier, à la mairie d'Auneau (1 avenue Gambetta, 28700 AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN), aux jours et heures d'ouverture de la mairie
- En format numérique consultable sur un poste informatique dédié disponible au service urbanisme de la mairie d'Auneau (3 avenue Gambetta) aux jours et heures d'ouverture du service
- En format numérique, sur le site internet de la commune : <https://www.ville-ab2s.fr/fr/pages/enquetes-et-consultations-publiques-en-cours-98.html>

**PENDANT LA DUREE DE L'ENQUETE, LE PUBLIC POURRA FORMULER SES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS :**

- Sur le registre ouvert à cet effet en mairie d'AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN et accessible aux jours et heures d'ouverture habituels
- Par voie postale, adressées au commissaire enquêteur en mairie d'AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN (à l'attention du commissaire enquêteur - 1 avenue Gambetta, BP 90090, 28702 AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN)
- à l'adresse électronique suivante : [urbanisme@ville-ab2s.fr](mailto:urbanisme@ville-ab2s.fr)

**RAPPORT ET CONCLUSIONS MOTIVEES DU COMMISSAIRE ENQUETEUR CONSULTABLES**, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique en mairie d'AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN et sur le site internet de la ville.

**A L'ISSUE DE LA PROCEDURE REGLEMENTAIRE**, le maire d'AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN accordera ou non le permis de construire sollicité, assorti ou non de prescriptions.

# Avis d'obsèques / Annonces classées

28

## AVIS D'OBSÈQUES

Pour transmettre vos avis  
**04.73.17.31.41** ou  
**obseques@centrefrance.com**

Consultation des avis sur  
**lechorepublikain.fr**  
ou sur le site de notre partenaire  
**dansnoscoeurs.fr**

**Les obsèques célébrées ce jour \***  
— Eure-et-Loir —  
Condoléances sur [www.dansnoscoeurs.fr](http://www.dansnoscoeurs.fr)

### Amilly

10 h 30 : Madeleine CHAPRON, en l'église.

### Chartres

10 h 00 : Marie Sylvie JOUFFRIEU, en la cathédrale Notre-Dame.

### Châteaudun

10 h 00 : Pierre LAVAINNE, dans la salle de cérémonie des établissements Broka.

### La Bazouche-Gouet

15 h 00 : Roland BERGEOT, en l'église.

### Le Boullay-les-Deux-Églises

10 h 00 : Yvette PROVENDIER, en l'église.

### Mainvilliers

13 h 30 : Ida PAILLET, au crématorium.

(\*) Les obsèques célébrées ce jour, ayant fait l'objet d'un avis dans le journal.

809969

### CHERISY

La famille BROSSET  
vous fait part du décès de

#### Madame Simonne BODET

survenu le 5 septembre 2021, à Anet, à l'âge de 96 ans.

Les obsèques auront lieu **le vendredi 10 septembre 2021, à 10 h 15**, en l'église Saint-Pierre de Cherisy où l'on se réunira.

Pas de plaques s'il vous plaît.

PF Guillon, Dreux (02.37.50.11.21).

Condoléances sur [www.dansnoscoeurs.fr](http://www.dansnoscoeurs.fr)

809862

### LA CHAPPELLE-DU-NOYER

Mme GAUVAIN Patricia, sa compagne ;  
Yann, son fils,  
Ainsi que toute la famille  
vous font part du décès de

#### Monsieur Jean-Luc BARDOU

survenu le lundi 6 septembre 2021, à l'âge de 52 ans.

Ses obsèques seront célébrées **le vendredi 10 septembre, à 10 heures**, en la salle de cérémonie des Etablissements Broka, à Châteaudun.

La famille remercie par avance toutes les personnes qui s'associeront à son deuil.

Mme Patricia Gauvain

19, rue du Beauvoir

28200 La Chapelle-du-Noyer  
Ets Broka, Châteaudun (02.37.45.46.95).

809882

### CHARTRES

Maxime et Marine, ses enfants,  
et leur maman,  
Et toute la famille  
ont la tristesse de vous faire part du décès de

#### Monsieur Derrar BAGTACHE

survenu le 4 septembre 2021, à l'âge de 60 ans.

Les obsèques auront lieu **le vendredi 10 septembre 2021, à 16 h 30**, au cimetière de Chartres.

La famille remercie par avance toutes les personnes qui s'associeront à sa peine.

PFG, Chartres (02.37.21.88.20).

809947



### VIABON — CHARTRES

Brigitte HÉNAULT, son épouse ;  
Mélanie et Samuel, Laurent et Manoëlle,  
Vincent et Caroline,  
ses enfants ;  
Arthur et Valentin, Candice et Coralie,  
ses petits-enfants,  
Ainsi que toute la famille et ses amis  
ont la tristesse de vous faire part du décès de

#### Monsieur Francis HÉNAULT

survenu à l'âge de 67 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée **le samedi 11 septembre 2021, à 10 heures**, en l'église Saint-Martin de Viabon.

Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

PFM Perche, Luisant (02.37.25.46.72).

809644

### CHARTRES

Véronique et Jacques GUERRIER,  
Laurence BARBIER,  
Emmanuelle et Jean-Yves FAUGER,  
ses enfants ;  
Ses petits-enfants, ses arrière-petits-enfants,  
Ainsi que toute la famille  
ont la tristesse de vous faire part du décès de

#### Madame Lucienne PRÉ

née VILLARD

survenu le 5 septembre 2021, à l'âge de 92 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée **le vendredi 10 septembre 2021, à 10 h 30**, en l'église de Lèves.

Ni fleurs ni plaques.

Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

PF Denêque, Mainvilliers.

809785

### CHARTRES

Danielle, Frederic, Bruno, Jacques (†), Pascal,  
Stéphane, David,  
ses enfants ;  
Ses petits-enfants  
Et toute la famille  
ont la tristesse de vous faire part du décès de

#### Monsieur Robert HAMELIN

survenu le 5 septembre 2021, à l'aube de ses 88 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée **le vendredi 10 septembre 2021, à 10 h 30**, en l'église de La Madeleine de Chartres, suivie de l'inhumation.

Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

PF Denêque, Mainvilliers (02.37.36.09.09).

809856

### SANCHEVILLE

La famille  
a la tristesse de vous faire part du décès de

#### Madame Germaine LEROY

née CHEVALIER

survenu le 3 septembre 2021, à l'âge de 96 ans.

Les obsèques religieuses seront célébrées **le vendredi 10 septembre 2021, à 10 heures**, en l'église de Sancheville.

Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

La famille remercie le personnel de l'EHPAD Martial-Taugourdeau pour sa gentillesse et son dévouement.

Marbrerie du Loir, Bonneval (02.37.47.30.10).

809556



### ILLIERS-COMBRAY

Nous vous faisons part du décès de

#### Mademoiselle Paulette LESAULT

survenu à l'âge de 93 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée **le jeudi 9 septembre, à 10 h 30**, en l'église d'Illiers-Combray, suivie de l'inhumation.

Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

PFM Perche, Illiers-combray (02.37.33.28.79).

809660

## AVIS DE DÉCÈS



### AVIS DE DÉCÈS

#### VIERVILLE — CHARTRES

Mme Jocelyne LEROY, son épouse,  
vous fait part du décès de son époux

#### Monsieur Michel LEROY

survenu le 1<sup>er</sup> septembre 2021.

Les obsèques religieuses ont eu lieu dans l'intimité.

PF L. Pinturier, Angerville (01.64.95.20.42).

809158

### AVIS DE DÉCÈS

#### DREUX (Eure-et-Loir)

Mme Annie ALIBERT, son épouse ;  
Catherine et Matthieu,  
François et Emmanuelle,  
ses enfants ;

Manon (†), Maxime, Matthieu, Maëlle,  
Martin, Pauline, Clément, Marie, Thomas,  
ses petits-enfants,  
ont la tristesse de vous faire part du décès de

#### Docteur Jean-Pierre ALIBERT

survenu à Dreux, le 30 août 2021, à l'âge de 84 ans.

Ses obsèques ont eu lieu dans l'intimité.

PF Maini, marbrerie, Dreux (02.37.46.86.26).

809954

## ANNONCES LÉGALES

Retrouvez toutes les publications sur  
[www.centreofficielles.com](http://www.centreofficielles.com)

**04.73.17.31.27**

[legales@centrefrance.com](mailto:legales@centrefrance.com)

Par arrêté préfectoral, notre journal est habilité à la publication des annonces légales et judiciaires sur l'ensemble du département de l'Eure-et-Loir au tarif de 4,07 € hors taxes la ligne.

## VIE DES SOCIÉTÉS

### AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 27/08/2021, il a été constitué une SCI. **Dénomination** : VILA REAL. **Siège social** : 5 ter, rue Saint-Martin, 28800 Bonneval. **Capital** : 10.000 €. **Objet social** : administration et gestion par voie de location ou autrement de biens immobiliers dont elle est propriétaire et de tous autres biens de même nature dont elle viendrait à être propriétaire. **Gérance** : M. Dario FERREIRA demeurant 11, rue des Myosotis, 28800 Bonneval, et M. Jérémy GOUCHE demeurant 5 ter, rue Saint-Martin, 28800 Bonneval. **Cession de parts** : les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un associé, conjoint, ascendants ou descendants. Toute cession à un tiers est soumise au préalable à agrément. **Durée** : 99 ans. **Immatriculation** : au RCS de Chartres.

978073

POUR VOS  
**ANNONCES OFFICIELLES**

Service 0,18 €/min  
+ prix appel

Une équipe dédiée à votre service

[www.centreofficielles.com](http://www.centreofficielles.com)

0 826 09 01 02

SACRED  
Société anonyme au capital de 152.450 €  
Siège social : route de Dampierre  
28350 Saint-Lubin-des-Joncherets  
RCS Chartres B 775.722.184

## AVIS

Suivant procès-verbal du 30 avril 2021, le conseil d'administration rappelle que M. Patrick MORAT, directeur général délégué, a fait valoir ses droits à retraite au 30 septembre 2018. Mention sera faite au RCS de Chartres.

Pour avis.

978233

## ANNONCES LÉGALES ET ADMINISTRATIVES

### COMMUNE D'AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

RELATIVE À UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE  
AU TITRE DU CODE DE L'URBANISME

**Objet** : construction d'un bâtiment logistique de 80.702 m<sup>2</sup> comprenant 9 cellules de stockage, des bureaux, des locaux et installations techniques, faisant l'objet d'une demande de permis de construire déposée en mairie d'Auneau-Bleury-Symphorien sous le n° PC 028015.20.00031.

**Situation** : route de Roinville à Auneau-Bleury-Symphorien.

**Porteur du projet** : SNC AUNEAU 1 (groupe PANHARD), dont le siège social se situe 10, rue Roquépine, 75008 Paris.

**Les informations relatives au projet pourront être obtenues auprès de** : M<sup>me</sup> Sylvie MICELI, directeur de la maîtrise d'ouvrage du groupe PANHARD, tél. 01.42.56.41.13, e-mail : [sylvie.miceli@panhardgroupe.com](mailto:sylvie.miceli@panhardgroupe.com).

**Durée de l'enquête** : 32 jours, du lundi 27 septembre 2021, 9 heures, au jeudi 28 octobre 2021, 17 h 30.

Le commissaire enquêteur désigné est M. Frédéric IBLED, cadre technique. Il se tiendra à la disposition du public en mairie d'Auneau-Bleury-Symphorien, 1, avenue Gambetta, aux jours et horaires suivants :

- lundi 27 septembre 2021, de 14 heures à 17 h 30 ;

- samedi 9 octobre 2021, de 9 à 12 heures ;

- jeudi 28 octobre 2021, de 14 heures à 17 h 30.

**Le dossier mis à disposition du public** : est composé d'une note de présentation générale, de l'ensemble des pièces du permis de construire, de l'étude d'impact environnementale et son résumé non technique, de l'avis de l'autorité environnementale et d'un registre d'enquête. Il est disponible :

- en format papier, à la mairie d'Auneau (1, avenue Gambetta, 28700 Auneau-Bleury-Symphorien), aux jours et heures d'ouverture de la mairie ;

- en format numérique consultable sur un poste informatique dédié disponible au service urbanisme de la mairie d'Auneau (3, avenue Gambetta), aux jours et heures d'ouverture du service ;

- en format numérique, sur le site Internet de la commune : <https://www.ville-ab2s.fr/fr/pages/enquetes-et-consultations-publiques-en-cours-98.html>.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses observations et propositions :

- sur le registre ouvert à cet effet en mairie d'Auneau-Bleury-Symphorien et accessible aux jours et heures d'ouverture habituels ;

- par voie postale, adressées au commissaire enquêteur en mairie d'Auneau-Bleury-Symphorien (à l'attention du commissaire enquêteur, 1, avenue Gambetta, BP 90090, 28702 Auneau-Bleury-Symphorien) ;

- à l'adresse électronique suivante : [urbanisme@ville-ab2s.fr](mailto:urbanisme@ville-ab2s.fr)

Rapport et conclusions motivées du commissaire enquêteur : consultables pendant un an, à compter de la clôture de l'enquête publique en mairie d'Auneau-Bleury-Symphorien et sur le site Internet de la ville.

A l'issue de la procédure réglementaire : le maire d'Auneau-Bleury-Symphorien accordera ou non le permis de construire sollicité, assorti ou non de prescriptions.

978339

# SIMPLICITÉ

COM VOS  
VOULEZ !

1+1=2

**SOCIÉTÉS, PARTICULIERS**  
publiez votre

**ANNONCE LÉGALE EN LIGNE**

• Rédigez votre annonce à l'aide de nos modèles

• Réglez par CB

• Téléchargez votre attestation

**RENDEZ-VOUS SUR**

[grandpublic.centreofficielles-legales.com](http://grandpublic.centreofficielles-legales.com)

**centreOfficielles.com**  
Publication sur toute la France

# Avis d'obsèques / Annonces classées

28

## AVIS D'OBSÈQUES

Pour transmettre vos avis  
**04.73.17.31.41** ou  
**obseques@centrefrance.com**

Consultation des avis sur  
**lecho republicain.fr**  
ou sur le site de notre partenaire  
**dansnoscoeurs.fr**

**Les obsèques célébrées ce jour \***  
- Eure-et-Loir -  
Condolances sur [www.dansnoscoeurs.fr](http://www.dansnoscoeurs.fr)

### Brunelles

14 h 30 : Pierre BRETONNET, en l'église.

### Bû

14 h 30 : Michel VAUTIER, en l'église.

### Châteaudun

14 h 30 : Lisbeth DUMONT, en l'église du Sacré-Coeur.

### Illiers-Combray

10 h 30 : Paulette LESAULT, en l'église.

### Lucé

14 h 30 : Guy CATHALA, en l'église Saint-Pantaléon.

### Mainvilliers

16 h 00 : Jean-Louis GRIMAL, au crématorium.

### Pierres

16 h 00 : René DEHU, au crématorium.

### Saint-Léger-des-Aubées

14 h 30 : JOSEPH, au cimetière.

### Voves

10 h 00 : Odette JACQUES, en l'église Saint-Lubin.

(\* Les obsèques célébrées ce jour, ayant fait l'objet d'un avis dans le journal.

810106

## DONNEMAIN-SAINT-MAMÈS

Aline CHEVAUCHÉ,  
Annie (†) et Gilles GIGAUT,  
Nicole et Philippe SAUGER,  
Claude et Constance CHEVAUCHÉ,  
ses enfants et leurs conjoints ;  
Yoann et Mélissande, Alexandre et Louise,  
Baptiste, Noémie, Paulin, Léna, Roxane,  
Ainsi que toute la famille  
vous font part du décès de

**Madame Paulette CHEVAUCHÉ**  
née DÉSIÉ

survenu le mardi 7 septembre 2021, à l'âge de 90 ans.

Ses obsèques seront célébrées **le vendredi 10 septembre 2021, à 11 heures**, en l'église de Donnemain-Saint-Mamès, où l'on se réunira.

La famille remercie par avance toutes les personnes qui s'associeront à son deuil.  
Ets Broka, Châteaudun (02.37.45.46.95).

Condolances sur [www.dansnoscoeurs.fr](http://www.dansnoscoeurs.fr)

810067

## AVIS DE DÉCÈS

### AVIS DE DÉCÈS LA BAZOCHE-GOUET

Marc et Anne DIJON,  
Patrick et Laurence TIFFAGON-DIJON,  
Franck et Cécile DIJON,  
ses enfants ;  
Ses petits et arrière-petits-enfants  
ont la douleur de vous faire part du décès de

**Madame Jeannine DIJON**  
née LECOMTE

le 7 septembre 2021, à Neuilly-sur-Seine, dans sa 86<sup>e</sup> année.

Condolances sur [www.dansnoscoeurs.fr](http://www.dansnoscoeurs.fr)

810018

## AVIS DE DÉCÈS

### COURVILLE-SUR-EURE

Lucien et Eliane FURET,  
Jeannine et Jean (†) TÉNA,  
Lucienne FURET,  
son frère et ses sœurs ;  
Sa belle-sœur et son beau-frère ;  
Ses neveux et nièces,  
Ainsi que toute la famille  
ont la douleur de vous faire part du décès de

**Monsieur Claude FURET**

survenu le 31 août 2021, à l'âge de 83 ans.  
Ses obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale le mercredi 8 septembre 2021, à Illiers-Combray.

Cet avis tient lieu de remerciements.

PF Denègue, Illiers-Combray (02.37.24.00.87).

809503

## REMERCIEMENTS

### DREUX (Eure-et-Loir)

La famille de

**Monsieur Claude JONNIER**

remercie sincèrement les personnalités et personnes qui se sont associées à leur deuil par leur présence, envoi de fleurs ou messages de sympathie.

PF Maini, marbrerie, Dreux (02.37.46.86.26).

810085

### CHARPONT (Eure-et-Loir)

Mme Liliane PRUNIER, son épouse ;  
Ses enfants, petits-enfants  
Et toute la famille

vous remercient pour votre amitié, votre présence, vos pensées, vos fleurs, et votre réconfort lors du décès de

**Monsieur Jean PRUNIER**

PF Maini, marbrerie, Dreux (02.37.46.86.26).

810013

## ANNONCES LÉGALES

Retrouvez toutes les publications sur  
[www.centreofficielles.com](http://www.centreofficielles.com)

**04.73.17.31.27**

[legales@centrefrance.com](mailto:legales@centrefrance.com)

Par arrêté préfectoral, notre journal est habilité à la publication des annonces légales et judiciaires sur l'ensemble du département de l'Eure-et-Loir au tarif de 4,07 € hors taxes la ligne.

## ANNONCES LÉGALES ET ADMINISTRATIVES

### COMMUNE D'AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

RELATIVE À UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE AU TITRE DU CODE DE L'URBANISME

Objet : construction d'un bâtiment logistique de 80702 m<sup>2</sup> comprenant 9 cellules de stockage, des bureaux, des locaux et installations techniques, faisant l'objet d'une demande de permis de construire déposée en mairie d'Auneau-Bleury-Symphorien sous le n° PC 028015 20 00031.

Situation : route de Roiville à Auneau-Bleury-Symphorien.

Porteur du projet : SNC AUNEAU 1 (groupe PANHARD) dont le siège social se situe 10, rue Roquépine, 75008 Paris.

Les informations relatives au projet pourront être obtenues auprès de Mme Sylvie MICELI, directeur de la maîtrise d'ouvrage du Groupe PANHARD, tél. 01.42.56.41.13, mail : [sylvie.miceli@panhardgroupe.com](mailto:sylvie.miceli@panhardgroupe.com)

Durée de l'enquête : 32 jours, du lundi 27 septembre 2021, 9 heures, au jeudi 28 octobre 2021, 17 h 30.

Le commissaire enquêteur désigné est M. Frédéric IBLED, cadre technique. Il se tiendra à la disposition du public en mairie d'Auneau-Bleury-Symphorien, 1, avenue Gambetta, aux jours et horaires suivants :

- lundi 27 septembre 2021 de 14 heures à 17 h 30 ;
- samedi 9 octobre 2021 de 9 heures à 12 heures ;
- jeudi 28 octobre 2021 de 14 heures à 17 h 30.

Le dossier mis à disposition du public est composé d'une note de présentation générale, de l'ensemble des pièces du permis de construire, de l'étude d'impact environnementale et son résumé non technique, de l'avis de l'autorité environnementale et d'un registre d'enquête. Il est disponible :

- En format papier, à la mairie d'Auneau (1, avenue Gambetta, 28700 Auneau-Bleury-Symphorien), aux jours et heures d'ouverture de la mairie.

- En format numérique consultable sur un poste informatique dédié disponible au service urbanisme de la mairie d'Auneau (3, avenue Gambetta) aux jours et heures d'ouverture du service.

- En format numérique, sur le site internet de la commune : <https://www.ville-ab2s.fr/fr/pages/enquetes-et-consultations-publiques-en-cours-98.html>

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses observations et propositions :

- Sur le registre ouvert à cet effet en mairie d'Auneau-Bleury-Symphorien et accessible aux jours et heures d'ouverture habituels.

- Par voie postale, adressées au commissaire enquêteur en mairie d'Auneau-Bleury-Symphorien (à l'attention du commissaire enquêteur, 1, avenue Gambetta, BP 90090, 28702 Auneau-Bleury-Symphorien).

- À l'adresse électronique suivante : [urbanisme@ville-ab2s.fr](mailto:urbanisme@ville-ab2s.fr)

Rapport et conclusions motivées du commissaire enquêteur consultables pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique en mairie d'Auneau-Bleury-Symphorien et sur le site internet de la ville.

À l'issue de la procédure réglementaire, le maire d'Auneau-Bleury-Symphorien accordera ou non le permis de construire sollicité, assorti ou non de prescriptions.

978900

## PETITES ANNONCES

Votre petite annonce  
par téléphone ou par mail

**04.73.17.30.30**

[annonces.cfp@centrefrance.com](mailto:annonces.cfp@centrefrance.com)

## BONNES AFFAIRES

ANTIQUITÉS  
BROCANTES



**Au Vide Grenier**  
achetez et vendez malin !  
Le Réseau de Vide-Greniers Permanents en France

**Réservez votre stand ! ☎ 09.88.09.82.05**  
Centre commercial Plein Sud - Vernouillet

Faites le VIDE  
chez vous  
et GAGNEZ  
de l'ARGENT

## CHASSE PÊCHE

### CHASSE

### GIBIERS

**CHASSE DU DIMANCHE**,  
Chécy, Mardié 45, petits et  
grands gibiers, dispo. action  
ou demi. - Tél.  
07.64.61.55.05. 978940

## IMMOBILIER

IMMOBILIER  
VENTES

### APPARTEMENTS

#### ■ F3

**ORLÉANS**, libre de suite,  
vend F3 au RDC de 55 m<sup>2</sup>  
+ garage et cave, ensemble  
82 m<sup>2</sup>, poss. terr.  
20 m<sup>2</sup>, 1 cuis. aménagée  
complète, 1 double salon,  
1 ch., 1 wc, 1 douche à  
l'italienne avec coin  
buanderie, ensemble refait  
à neuf, sans surprise,  
DPE D, ds rés. calme, accès  
commerces facile,  
charges annuelles 400 à  
500 €, prix 160.000 €. -  
T é l .  
**06.80.10.39.33/06.41.03.71.33.** 976683

Besoin de déménager ?  
Retrouvez toutes nos annonces sur  
[centrefrance.com](http://centrefrance.com)

## IMMOBILIER ACHATS

### AUTRE IMMOBILIER

#### ■ FORÊTS - BOIS

**forêt investissement**

ACHÈTE TOUS TYPES DE  
FORÊT, minimum 25 hectares. - FORET INVESTISSEMENT, tél. 06.84.10.40.53, [jp.roux@foret-investissement.com](mailto:jp.roux@foret-investissement.com). 890072

## OFFRES LOCATIONS

### APPARTEMENTS

#### ■ F3

**28 BROU**, proche gare, appt.  
2<sup>e</sup> étage, 34 m<sup>2</sup>, comprenant  
2 pièces, entrée, salle  
de bain, WC, parking dans la  
cour, chauffage ind. électrique,  
DPE D, loyer 320 € CC.  
- Tél. 06.08.25.64.51. 979266

### AUTRE IMMOBILIER

**13 KM CHARTRES**, loué à  
l'année emplacement fermé  
pour camping-car, 6 m<sup>2</sup>, à  
partir du 01/10/2021. - Tél.  
06.78.14.79.11. 978281

Besoin de déménager ?  
Retrouvez toutes nos annonces sur  
[centrefrance.com](http://centrefrance.com)

## VÉHICULES

### VENTE VÉHICULES LOISIRS

### MOBILHOMES



**MOBILHOME, 2 chambres, tout équipé, 25 m<sup>2</sup>, isolé, 8.700 € HT, livré tte France. - WWW.HALLES-FOREZIENNES.COM, tél. 06.80.59.35.59.** 962036

### ACHATS VÉHICULES DIVERS



**RECHERCHE TOUS TYPES de véhicules, utilitaires, à partir de l'année 2000, camping-car, camions magasins de 1989 à 2011, avec ou ss CT, paiement comptant, me déplace. - AUTO 28, tél. 06.47.49.98.47, sir. 493273908 976098**

## EMPLOIS

### SERVICE À LA PERSONNE

**PROCHE** Verneuil sur Avre recherche couple de gardiens (h/f) aimant la campagne pour surveillance et entretien de propriété. Agréable logement de fonction avec jardin privatif et potager. Travaux d'entretien (tonte, jardinage, coupe de bois et menus travaux) à mi-temps rémunérés au SMIC. Références exigées. - Tél. : 06.15. 45.69.33 978986

### DEMANDES EMPLOI

**RECHERCHE** peinture intérieur plus pose parquet, 36 ans d'expérience, CESU accepté. - Tél.06.28.13.93.92. 978740

## A nos lecteurs... Comment répondre à une petite annonce

Lorsqu'il y a la mention écrire CENTRE FRANCE PUBLICITÉ, nous ne pouvons vous donner l'adresse. Vous écrivez une lettre destinée à l'annonceur. Précisez bien le numéro exact de l'annonce qui vous intéresse ou de préférence joignez la coupure de l'annonce. A réception, nous la transmettrons à l'intéressé. C'est lui qui doit vous répondre directement.

**Très important**  
De nombreux lecteurs nous donnent des numéros d'annonces qui ne correspondent pas à l'annonce qui les intéresse. De ce fait, leur lettre prend une mauvaise destination. Donnez-nous le numéro exact et vous serez satisfait dans le minimum de temps.

**A nos annonceurs**  
Nous prions nos annonceurs de répondre aux lettres qu'ils reçoivent, surtout lorsqu'elles sont accompagnées d'un timbre. Nous les en remercions.

**lecho republicain.fr**

Partager l'info...

## L'ÉCHO RÉPUBLICAIN

Présidente-Directrice générale,  
Directrice de la publication :  
Rédacteur en chef :

**Mme Soizic BOUJU**  
**M. Sébastien BESSE**

Principal actionnaire :  
S.A. LA MONTAGNE au capital de 609.796,07 € - RC 856 200 159

Commission paritaire: n° 0725 C 87038 - I.S.S.N. : n° 0762-2910

**SIÈGE SOCIAL, RÉDACTION** : 3, rue aux Ormes

28008 Chartres CEDEX. Téléphone **02.37.88.88.88**

**IMPRIMERIE** : CCF - Allée des Bourdillats, 89000 Auxerre

Tirage OJD 2017 : 28.055 exemplaires (reproduction interdite)

I. - **PUBLICITÉ LOCALE** : CENTRE FRANCE PUBLICITÉ, 3, rue aux Ormes - 28008 Chartres :

- 1) **Publicité commerciale.** - Tél. 02.37.88.88.75.
- 2) **Petites annonces.** - Tél. 04.73.17.30.30.
- 3) **Annonces officielles.** - Tél. 04.73.17.31.27.
- 4) **Emploi : carrières et professions.** - Tél. 04.73.17.31.26.
- 5) **Avis d'obsèques.** - Tél. 04.73.17.31.41.

II. - **PUBLICITÉ NATIONALE** : 366 SAS - 101, boulevard Murat - CS 51724 - 75771 Paris Cedex 16 :

Publicité commerciale. - Tél. 01.80.48.93.66.

**CentreFrance**

Journal imprimé sur du papier majoritairement produit en France détenteur de l'Écolabel sous le numéro FR/037/01, et produit à partir de fibres recyclées à hauteur de 60 % et de fibres vierges issues de forêts gérées durablement. L'eutrophisation des eaux est de 0,01 kg/t de papier.

## CHEZ PEPITO

SARL au capital de 5500 €  
Siège social : 38 rue du pont de fer  
28260 SOREL-MOUSSEL  
RCS CHARTRES 791341761

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16/08/2021, il a été décidé de transférer le siège social au 15 rue du saule guerin la forêt 28410 GOUSSAINVILLE à compter du 16/08/2021, de modifier l'objet social comme suit : VENTE DE VEHICULE, de modifier la dénomination sociale qui devient : PEPITO  
Modification au RCS de CHARTRES.

## CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

M. FOURNES Robert Yves et Mme FOURNES née CARRASCO Liliane Marie Franco demeurant 13 Impasse des Sarmants 28130 PIERRES, mariés sous le régime de la communauté de biens et acquies suite à la célébration de leur mariage à la Mairie de SOULAL le 30/05/1964 ont sollicité et fait acter par Me Yann-Loïc POIX en date du 03/09/2021 le changement de leur régime matrimonial pour celui de la communauté universelle. Les oppositions seront adressées dans les trois mois de la date de publication du présent avis par courrier recommandé avec accusé de réception auprès de Me Yann-Loïc POIX, officiant à GALLARDON (28320) 1 rue de la Tuilerie.  
Pour avis.

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 01/09/2021, il a été procédé à la création de l'EARL prenant effet le 01/09/2021 et disposant des caractéristiques suivantes :  
FORME : EARL OBJET : activités réputées agricoles DENOMINATION SOCIALE : EARL DU MARTINET SIEGE SOCIAL : 2 rue du Martinet 28190 SAINT-LUPERCÉ GERANT : M. Jérôme MEUNIER demeurant 2 rue du Martinet 28190 SAINT-LUPERCÉ CAPITAL SOCIAL : 10 000 euros divisé en 100 parts de 100 euros représentant de biens mobiliers DURÉE : 99 ans CESSATION DE PARTS : agrément de tous les associés, quelle que soit la qualité du cessionnaire pour tout engagement financier supérieur à 50 000 euros. IMMATRICULATION : La société sera immatriculée au RCS de CHARTRES (28)  
Pour avis, Le fondateur.

## COMMUNE D'AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

### RELATIVE À UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE AU TITRE DU CODE DE L'URBANISME

OBJET : construction d'un bâtiment logistique de 80 702 m<sup>2</sup> comprenant 9 cellules de stockage, des bureaux, des locaux et installations techniques, faisant l'objet d'une demande de permis de construire déposée en mairie d'AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN sous le n°PC 028015 20 00031.

SITUATION : Route de Roinville à AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN

PORTEUR DU PROJET : SNC AUNEAU 1 (groupe PANHARD) dont le siège social se situe 10 rue Roquépine 75008 PARIS

LES INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET POURRONT ÊTRE OBTENUES AUPRES DE : Madame Sylvie MICELI, Directeur de la maîtrise d'ouvrage du Groupe PANHARD, tél. : 01.42.56.41.13 - mail : sylvie.miceli@panhardgroupe.com

DURÉE DE L'ENQUÊTE : 32 jours, du lundi 27 septembre 2021, 9h00 au jeudi 28 octobre 2021, 17h30.

LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR désigné est Monsieur Frédéric IBLED, cadre technique. Il se tiendra à la disposition du public en mairie d'AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN, 1 avenue Gambetta, aux jours et horaires suivants :

Lundi 27 septembre 2021

De 14h00 à 17h30

Samedi 9 octobre 2021

De 9h00 à 12h00

Jeudi 28 octobre 2021

De 14h00 à 17h30

LE DOSSIER MIS À DISPOSITION DU PUBLIC est composé d'une note de présentation générale, de l'ensemble des pièces du permis de construire, de l'étude d'impact environnementale et son résumé non technique, de l'avis de l'autorité environnementale et d'un registre d'enquête. Il est disponible :

- En format papier, à la mairie d'Auneau (1 avenue Gambetta, 28700 AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN), aux jours et heures d'ouverture de la mairie

- En format numérique consultable sur un poste informatique dédié disponible au service urbanisme de la mairie d'Auneau (3 avenue Gambetta) aux jours et heures d'ouverture du service

- En format numérique, sur le site internet de la commune : <https://www.ville-ab2s.fr/fr/pages/enquetes-et-consultations-publiques-en-cours-98.html>

PENDANT LA DURÉE DE L'ENQUÊTE, LE PUBLIC POURRA FORMULER SES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS :

- Sur le registre ouvert à cet effet en mairie d'AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN et accessible aux jours et heures d'ouverture habituels

- Par voie postale, adressées au commissaire

enquêteur en mairie d'AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN (à l'attention du commissaire enquêteur - 1 avenue Gambetta, BP 90090, 28702 AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN)

- à l'adresse électronique suivante : urbanisme@ville-ab2s.fr

RAPPORT ET CONCLUSIONS MOTIVÉES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR CONSULTABLES, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique en mairie d'AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN et sur le site Internet de la ville.

À L'ISSUE DE LA PROCÉDURE RÉGLEMENTAIRE, le maire d'AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN accordera ou non le permis de construire sollicité, assorti ou non de prescriptions.

## RL MENUISERIE

SARL au capital de 8000 €  
Siège social : LA GRANDE MAISON  
28400 BRUNELLES  
RCS CHARTRES 751 096 728

Par décision de l'associé Unique du 09/08/2021, il a été décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société malgré les pertes constatées, en application de l'art. L223-42 du Code de commerce à compter du 09/08/2021 Modification au RCS de CHARTRES.

## « E.A.R.L. DE CAYENNE »

Société en liquidation  
EARL au capital de 92 210,00 euros  
22 Ohé Viabon 28150 EOLE-EN-BEAUCHE  
443 469 424 RCS CHARTRES

L'AGE réunie le 27/08/2021, a décidé d'approuver les comptes définitifs de liquidation, de donner quitus de sa gestion à Mme Sylvie POULAIN demeurant 5 rue de Bel Air - L'Hopiteau - Voves - 28150 LES VILLAGES VOVEENS, de la décharger de son mandat de liquidatrice et de constater la clôture de la liquidation à compter du 31/12/2020.

Pour avis, la liquidatrice.

## PHARMACIE SAINT-GILLES

Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée  
Au capital de 99 500,00 €  
Siège social : 3, Résidence Saint-Gilles  
28130 PIERRES  
SIREN 752 571 042 R.C.S. CHARTRES (2012 D 245)

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 18 janvier 2021, M. Teddy BLOT, demeurant à MAINVILLIERS (28300) 74, avenue Pierre Chenais, a été désigné en qualité de co-gérant de la Société, à compter du 18 janvier 2021 et pour une durée illimitée.

## SCI DE VINCENNES

SCI au capital de 280000 €  
Siège social : 116 rue de la République  
28300 MAINVILLIERS  
RCS CHARTRES 537 381 139

Par décision de l'associé Unique du 23/08/2021, il a été décidé de nommer Mme Chevalier Annabelle demeurant 1 rue de Saint Aubin 28300 AMILLY en qualité de Co-Gérant à compter du 23/08/2021. Modification au RCS de CHARTRES.

## ERIC SULPICE EXPERTISE ET AUDIT

SAS au capital de 60000 €  
Siège social : 26 Rue D'abils  
28000 CHARTRES  
505 049 049 RCS de CHARTRES

Par AGE du 05/07/2021, il a été décidé de nommer nouveau président M. Sulpice Pierre demeurant 11 Rue Du Val De La Cavée 28600 LUISANT à compter du 05/07/2021 en remplacement de M. Sulpice Eric démissionnaire

Mention au RCS de CHARTRES

## CABINET DE LA SCP MÉRY & ASSOCIÉS

Avocat au Barreau de CHARTRES, demeurant dite ville  
3 place de la Porte Saint-Michel  
( : 02.37.21.78.45)

## - VENTE SUR LICITATION EN UN SEUL LOT -

au plus offrant et dernier enchérisseur, à l'audience des criées de Madame le Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de CHARTRES situé 11 rue du Cardinal Pie 28000 CHARTRES le JEUDI 14 OCTOBRE 2021 à 14 HEURES

UNE PARCELLE sans construction, partiellement clôturée, avec portail d'accès le long de l'avenue du 15 août 1944, contenant une dalle de béton sise 38 avenue du 15 août 1944 - 28200 MARBOUE

Le tout cadastré

Section N° Lieudit Surface

YC 122 38 avenue du 15 août 1944 04a 99ca

YC 128 38 avenue du 15 août 1944 01a 14ca

Contenance totale ..... 06a 13ca

Sur la mise à prix de ..... 10.000,00 € avec faculté de baisse de mise à prix d'un quart et même d'un tiers en cas de carence d'enchère

Les frais étant supportés par l'acquéreur en sus du prix principal de vente.

Les personnes intéressées devront remettre à leur Avocat avant l'adjudication :

- un chèque tiré par leur banque à l'ordre de la

CARPA représentant 10 % du montant de la mise à prix sans que le montant de cette garantie puisse être inférieur à 3.000,00 €

- une attestation de la banque indiquant l'identité du propriétaire du compte d'où proviennent les fonds.

- un extrait de leur acte de naissance ayant moins de 6 mois de date ainsi qu'une pièce d'identité (éventuellement livret de famille ou photocopie certifiée conforme) avec pour la personne née à l'étranger mention des noms et prénoms de ses parents et pour les sociétés, un extrait Kbis (justificatif de sa dénomination et de son numéro de SIREN).

- Et une attestation sur l'honneur datée et signée par le ou les enchérisseurs indiquant qu'il ne fait pas ou qu'ils ne font pas l'objet d'une interdiction d'enchérir ou encore que l'acquisition du bien saisi est pour une occupation personnelle étant ajoutée que pour une société civile immobilière (SCI) ou une société en nom collectif (SNC) cette attestation doit en outre comporter pour ses associés et mandataires sociaux l'ensemble des éléments prévus pour les personnes physiques et morales.

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au Greffe de Madame le Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de CHARTRES soit 11 rue du Cardinal Pie 28000 CHARTRES où il a été déposé le 28 juin 2021 ainsi qu'au Cabinet de la SCP MÉRY & ASSOCIÉS.

Fait à CHARTRES, le 6 septembre 2021

Signé : Philippe MÉRY

Pour tous autres renseignements, s'adresser :

1) à la SCP MÉRY & ASSOCIÉS Avocat au Barreau de CHARTRES dont le Cabinet est situé 3 place de la Porte Saint-Michel 28000 CHARTRES ( : 02.37.21.78.45)

2) au Greffe du Tribunal Judiciaire de CHARTRES, 11 rue du Cardinal Pie où le cahier des conditions de vente est déposé. ( : 02.37.18.72.56)

3) sur Internet : [www.ordresdesavocats-chartres.com](http://www.ordresdesavocats-chartres.com)

## BALISTIK

SAS Au capital de 7636€  
41B rue pierre Missigault  
28630 BARJOUVILLE

Par décision du président, associé unique, il a été décidé le 03/08/21 de remplacer l'objet social par : La prise de toutes entreprises ou sociétés, quel qu'en soit la nature juridique ou l'objet. L'acquisition, l'administration de biens immobiliers...

A cette même date, il a été décidé de transférer l'adresse du siège au : 9 rue du Stade 28630 LE COUDRAY

Modification au RCS de Chartres

## CHANGEMENT DE GÉRANT EARL SALMON

Société civile au capital social de 10 000 euros  
Siège social : 30 rue Jean Moulin  
28120 CHAUFFOURS  
RCS Chartres 851 202 416

Aux termes d'une AGE en date du 31/07/2021, M. Pascal SALMON a démissionné de ses fonctions de gérant, M. Cyril SALMON demeure seul gérant de la société.

Pour avis, la gérance.

## CHANGEMENT DE GÉRANT E.A.R.L. PETIT SEVESTRE

Société civile au capital social de 275 171,76 euros  
Siège social : Rue des Fossés  
28310 GOMMENVILLE  
RCS Chartres 415 109 826

Aux termes d'une A.G.E. en date du 31/08/2021 :  
- M. Erik SEVESTRE a démissionné de ses fonctions de gérant, Mme Isabelle SEVESTRE reste seule gérante de la société.

- L'adresse du siège social est mise à jour: 18 Rue des Fossés 28310 GOMMENVILLE.

Pour avis, la gérance.

## FAUBOURG MAINVILLOIS

SAS au capital de 75000 €  
Siège social : 168 RUE DE LA REPUBLIQUE  
28300 MAINVILLIERS  
RCS CHARTRES 811 561 711

Par décision de l'associé Unique du 01/08/2021, la société LEVAINB SAS, au capital de 200000 € située au 128 AVENUE MAURICE MAUNOURY 28600 LUISANT et immatriculée au RCS de CHARTRES sous le numéro 850741273, associé unique de la société a décidé la dissolution sans liquidation de cette dernière à compter du 01/08/2021, entraînant la transmission universelle de son patrimoine, conformément aux termes de l'article 1844-5 al. 3 du Code civil. Les créanciers peuvent former opposition dans les 30 jours de la présente publication au Tribunal de Commerce de CHARTRES.

Pour avis

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP, il a été constitué une SASU dénommée CLYA SASU Capital : 15000€  
Siège social : 28T Boulevard Adelphe Chasles 28000 CHARTRES Objet : Conseil et services en informatique (systèmes, logiciels, programmation...); Vente d'abonnements pour l'accès à des logiciels informatiques; Formation non réglementée dans les domaines précités.  
Président : LARCIN Yannick 28T Boulevard Adelphe Chasles 28000 CHARTRES Durée : 99 ans. Immatriculation au RCS CHARTRES

Transmission des actions : cession libre des actions de l'associé unique. Admission aux assemblées et droit de vote : chaque actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 01/09/2021, il a été constitué une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes: Dénomination sociale : EARL HURET. Forme : Société civile. Siège social : 7 rue du Stade 28200 DONNEMAIN ST MAMES. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS. Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L311-1 du Code Rural. Capital : 55 000 euros constitués d'apports en nature. Gérance : confiée à M. Olivier HURET demeurant au siège social. Cessions de parts : les cessions entre vifs de parts sociales sont soumises à l'agrément de tous les associés, quelle que soit la qualité du cessionnaire. Immatriculation : RCS de CHARTRES.

Pour Avis

## AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la création d'une société présentant les caractéristiques suivantes : FORME : Société par actions simplifiée DENOMINATION : SAS LA FERME DE BALZANE SIEGE SOCIAL : LA PUISAYE (28250), 2 Le Moulin Barry OBJET : Ferme Pédagogique, Visites de la Ferme. Ventes à la Ferme, Elevage tous Animaux, Pensons tous Animaux, et Multiservices. DURÉE : 99 années CAPITAL : 1.000 €uro PRESIDENT : Monsieur CLEMENCEAU Florian, demeurant 2 Le Moulin Barry - 28250 LA PUISAYE, est nommé président de la société pour une durée non limitée. IMMATRICULATION : au RCS de CHARTRES

Pour avis,

## AVIS DE CONSTITUTION

Suivant un acte ssp en date du 24/08/2021, il a été constitué une SASU Dénomination : EX NIHILO

Siège social : 9 Route De La Croix De Sorel 28260 SOREL MOUSSEL Capital : 5500 € Activités principales : l'acquisition, la souscription, la détention, la gestion et la cession, sous toute forme, de tous titres et de toutes valeurs mobilières dans toutes sociétés ou entités juridiques, créées ou à créer, franchise ou étrangères. Durée : 99 ans Président : M. PLANÇON Christophe 9 Route De La Croix De Sorel 28260 SOREL-MOUSSEL Cession d'actions : Libre tant que la société demeure unipersonnelle et soumise à agrément et préemption à compter de 2 associés Exercice du droit de vote : Compétence exclusive de l'associé unique ; une action égale une voix à compter de 2 associés Conditions d'admission aux assemblées : Être actionnaire ; une action égale une voix à compter de 2 associés Immatriculation au RCS de CHARTRES

## AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 03/09/2021 il a été constituée une SCI dénommée : SCI JULIEN TP Siège social : 34 Guimouville 28190 PONTGOUIN Capital : 1000 € Objet social : - l'acquisition, l'administration, l'exploitation par bail et la gestion par location, tant comme bailleuse que comme preneuse, de tous immeubles bâtis et non bâtis et autres biens immobiliers de toute nature, dont elle pourrait devenir propriétaire, usufructière, nu-propriétaire ou avoir la disposition à titre quelconque. - éventuellement l'édification de toutes constructions, rénovations et transformations de constructions existantes ainsi qu'exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutilisés à la société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas sa nature civile. - la prise de participation dans toutes sociétés immobilières, - l'obtention de toutes ouvertures de crédits, prêts ou facilités de caisse, avec ou sans garanties hypothécaires destinées au financement des acquisitions ou au paiement de coûts d'aménagement, de réfection ou autres à faire dans les immeubles de la société. Gérance : lasociété FONCIERE JLD SAS située 34 Guimouville 28190 PONTGOUIN et immatriculée au RCS de CHARTRES sous le numéro 902636984 Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de CHARTRES.

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 31/08/2021 il a été constitué une SAS dénommée : CHARON

Siège social : 1 la croix brisée 28480 ARGENVILLIERS Capital : 1.000 euros Objet : La prise de participation directe ou indirecte dans toutes sociétés et dans tous domaines d'activité industriels et commerciaux Président : M. CHARON Thibaut 1 la croix brisée 28480 ARGENVILLIERS Transmission des actions : Actions librement cessibles entre associés uniquement. Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de CHARTRES

## SCI RENAALIA

Société Civile Immobilière  
Au capital de 1.000 Euros  
Siège social 22 chemin des Bretonnières  
28500 SAULNIERES

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CHARTRES (28000) du 06/09/2021, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière  
Dénomination sociale : SCI RENAALIA  
Siège social : 22 chemin des bretonnières (28500) SAULNIERES

Objet social : L'acquisition, la propriété, la mise en valeur et la location de tous biens immobiliers, bâtis et non bâtis, urbains ou ruraux, ainsi que de tous droits immobiliers.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de CHARTRES

Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Monsieur Rénéald PIE et Madame Priscilla LEVEAUX, demeurant 22 chemin des Bretonnières à SAULNIERES (28500)

Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément uniquement pour les cessions entre associés. L'agrément est voté à l'unanimité des associés pouvant prendre part au vote.

## AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes : dénomination : ELJA JUNIOR Capital : 2000 euros Siège social : 17 rue des Violettes 28120 Ollé Objet : acquisition, construction, aménagement, location et vente de biens et droits immobiliers Durée : 99 ans. Gérant : M. Anthony Roux demeurant 17 rue des Violettes 28120 Ollé Les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un associé, toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des associés réunis en assemblée générale. RCS Chartres

## NEGOCE INTERNATIONAL SERVICE

EARL au capital de 1000 euros  
Siège social : 1 chemin des Peringondas  
28200 Chateaudun  
890556319 RCS Chartres

L'AGO du 01/07/2021, a décidé de nommer M. Mitrail Manuel 1 chemin des Peringondas 28200 Chateaudun gérant en remplacement de M. Ndouba Adolphe à compter du 06/08/2021 Dépôt : RCS Chartres.

## EXPLOITATION AGRICOLE A RESPONSABILITE LIMITEE GARNIER PASCAL

EARL au capital de 121959,21 €  
Siège social : La Boulaye, 28270 Fessanvilliers  
410 326 144 RCS de Chartres

En date du 31/05/2021, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, M. GARNIER Pascal, demeurant La Boulaye, 28270 Fessanvilliers pour sa gestion et l'a déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du même jour. Les comptes de clôture seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Chartres. Radiation au RCS de Chartres

## PRIMEURS DU VAL D'ITON

SARL au capital de 6.000 €  
Siège : Boissy les Perche - 28340 LA Ferté-Vidame  
381 623 396 RCS Chartres

Réunis en AGE le 30/07/21, les associés ont transféré le siège social au 22, rue Pierre Lefebvre 28340 La Ferté-Vidame, à compter de ce jour, et modifié l'article 4 des statuts. Mention sera faite au RCS de Chartres.

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 31/08/2021 il a été constitué une SAS dénommée : MELET

Siège social : 11 la roche 28330 COUDRAY AU PERCHE Capital : 1.000 euros Objet : La prise de participation directe ou indirecte dans toutes sociétés et dans tous domaines d'activité industriels et commerciaux Président : Mme MELET Justin 11 la roche 28330 COUDRAY AU PERCHE Transmission des actions : Actions librement cessibles entre associés uniquement. Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de CHARTRES

## SCI LA CIBLE

Société civile immobilière au capital de 1.100 €  
Siège : 28 Rue de la Madeleine 28200 CHATEAUDUN  
791890908 RCS de CHARTRES

Par décision de l'AGE du 16/07/2021, il a été décidé de transférer le siège social au 2 Rue des Chasseurs CLOYES LES TROIS RIVIERES 28220 ROMILLY SUR AIGRE. Mention au RCS de CHARTRES.

SUITE DES ANNONCES LÉGALES P. 22

Annonces légales

Tél 02 37 88 11 20  
[annonces@horizons.fr](mailto:annonces@horizons.fr)

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, et conformément à l'arrêté du 19 décembre 2014 (NOR : MCE1412419A) relatif aux tarifs annuels et modalités de publication des annonces judiciaires et légales, toute annonce légale doit désormais comporter un titre.

Le tarif au millimètre est fixé à 1,78 € HT pour les départements d'Eure-et-Loir et de Loir-et-Cher.

**ENERGIESTRO**

Société par actions simplifiée  
Au capital de 392.992 €  
Siège social : 6 rue des treize langues  
28200 CHATEAUDUN  
RCS CHARTRES 438 829 434

Il résulte de l'AG du 31/07/2021 et des décisions de la Présidente du 20/09/2021 que le capital social a été augmenté de 66.816 € en numéraire, passant de 326.176 € à 392.992 €.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

**SARL R.A-BATIELEC**

SARL au capital de 2000 €  
Siège social : 1 Rue César Franck  
78330 Fontenay-le-Fleury  
889 747 679 RCS Versailles

Le 21/07/2021, les associés ont décidé de transférer le siège social au 16 Rue des Alpes 28500 Vernouillet à compter du 23/07/2021. Objet: Electricité informatique domotique menuiserie en PVC et alu et serrurerie Gérance: Abillo Correia Rodrigues, 16 Rue des Alpes 28500 Vernouillet Radiation au RCS de VERSAILLES Inscription au RCS de CHARTRES

**EURL DUCHESNE BAPTISTE**

EURL au capital de 1000,0€  
Siège social : Lieu Dit la Varenne  
28160 DANDEAU  
841773419 RCS CHARTRES

Le 17/09/2021, l'associé unique a: décidé de modifier l'objet social : abattage de grumes / façonnage de stères / vente de bois de chauffage, entretien de parc et jardin (tonde de gazon, taille de haie, élagage) Mention au RCS de CHARTRES

**SASU COUDRAY DAVID/ SAS CPDG**

CHAMPROND-EN-PERCHET

**ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE**

LE PRÉFET D'EURE-ET-LOIR communique :

Une enquête publique unique est prescrite par arrêté préfectoral sur le projet d'extension d'un élevage de volailles de chair situé La Cour aux Guilliers sur la commune de Champrond-en-Perchet. Cette enquête porte sur :

- le permis de construire (PC) présenté par la SASU COUDRAY David dont le siège social est situé La Cour aux Guilliers à Champrond-en-Perchet - pour la construction de deux poulaillers, de deux hangars, d'un local technique et d'équipement ainsi que pour la modification du bardage du poulailler existant situé au même endroit ;

- la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) présentée par la SAS CPDG, dont le siège social est situé La Cour aux Guilliers à Champrond-en-Perchet, pour l'exploitation de l'installation destinée à l'élevage de volailles de chair situé au même endroit ;

Cette enquête unique concerne les communes de Champrond-en-Perchet, commune d'implantation, les communes d'Arcisses (Brunelles, Margon, Coudreceau), Trizay-Coutretot-Saint-Serge, Saint-Jean-Pierre-Fixte et Nogent-le-Rotrou sont situées dans le périmètre d'affichage (3 km). Les communes d'Arcisses (Brunelles), Saintigny (Saint-Denis d'Authou, Frétyny) et Marolles-les-Buis sont comprises dans le plan d'épandage. Elle aura lieu pendant 1 mois du lundi 27 septembre 2021 à 9h30 au jeudi 28 octobre 2021 à 17h00. Des informations sur le projet peuvent être obtenues auprès de Monsieur David COUDRAY - exploitant du site avicole - mail davidagr28@hotmail.fr

Les dossiers complets qui comportent notamment l'étude d'impact, l'étude de dangers, et leur résumé non technique, l'avis de l'Autorité Environnementale et la réponse du porteur de projet seront tenus à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête, en mairie de Champrond-en-Perchet aux jours et heures d'ouverture de ces services.

Un lien sera inséré sur le site internet de la Préfecture d'Eure-et-Loir : <http://www.eure-et-loir.gouv.fr/Politiques-publiques/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/Enquetes-Publiques/En-cours/>

Les dossiers seront également consultables à la Préfecture d'Eure-et-Loir, place de la République à Chartres sur un poste informatique.

Les avis émis par les collectivités territoriales seront insérés sur le site internet de la Préfecture mentionné plus haut, au fur et à mesure de leur réception.

Monsieur Jean-Paul GLORY, directeur des ressources humaines du secteur agro-alimentaire en retraite, désigné en qualité de commissaire enquêteur, recevra les observations et propositions du public aux jours et heures suivants en Mairie de Champrond-en-Perchet :

lundi 27 septembre 2021 de 9h00 à 12h00  
vendredi 8 octobre 2021 de 9h00 à 12h00  
mardi 19 octobre 2021 de 14h00 à 17h00  
jeudi 28 octobre 2021 de 14h00 à 17h00

Le public pourra formuler ses observations et propositions dans le registre d'enquête papier mis à sa disposition en mairie de Champrond-en-Perchet aux jours et heures d'ouverture au public, les adresser au commissaire enquêteur par voie postale en mairie de Champrond-en-Perchet

(celles-ci seront annexées au registre d'enquête) ou les adresser par voie électronique sur l'adresse mail [pref-enquete-publique@eure-et-loir.gouv.fr](mailto:pref-enquete-publique@eure-et-loir.gouv.fr) (celles-ci seront insérées de façon anonyme au fur et à mesure de leur réception sur le site internet de la préfecture mentionné plus haut).

A l'issue de la procédure réglementaire, Madame le Préfet d'Eure-et-Loir accordera l'autorisation environnementale sollicitée, assorties de prescriptions ou prononcera un refus, par arrêté motivé. Le Maire de Champrond-en-Perchet accordera ou refusera le permis de construire.

Toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur pendant 1 an à compter de la clôture de l'enquête, en mairies de Champrond-en-Perchet, d'Arcisses, Trizay-Coutretot-Saint-Serge, Saint-Jean-Pierre-Fixte, Nogent-le-Rotrou, Saintigny et Marolles-les-Buis ainsi qu'à la préfecture d'Eure-et-Loir - Bureau des Procédures Environnementales, Place de la République à Chartres.

Ces documents seront également consultables, pendant la même période, sur le site internet de la Préfecture d'Eure-et-Loir : <http://www.eure-et-loir.gouv.fr/Politiques-publiques/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/Enquetes-Publiques/Terminées>

**COMMUNE D'AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN**

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

**RELATIVE A UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE AU TITRE DU CODE DE L'URBANISME**

OBJET : construction d'un bâtiment logistique de 80 702 m<sup>2</sup> comprenant 9 cellules de stockage, des bureaux, des locaux et installations techniques, faisant l'objet d'une demande de permis de construire déposée en mairie d'AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN sous le n°PC 028015 20 0031.

SITUATION : Route de Roiville à AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN

PORTEUR DU PROJET : SNC AUNEAU 1 (groupe PANHARD) dont le siège social se situe 10 rue Roquépine 75008 PARIS

LES INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET POURRONT ETRE OBTENUES AUPRES DE : Madame Sylvie MICELI, Directeur de la maîtrise d'ouvrage du Groupe PANHARD, tél. : 01.42.56.41.13 - mail : [sylvie.miceli@panhardgroupe.com](mailto:sylvie.miceli@panhardgroupe.com)

DURÉE DE L'ENQUETE : 32 jours, du lundi 27 septembre 2021, 9h00 au jeudi 28 octobre 2021, 17h30.

LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR désigné est Monsieur Frédéric IBLED, cadre technique. Il se tiendra à la disposition du public en mairie d'AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN, 1 avenue Gambetta, aux jours et horaires suivants :

Lundi 27 septembre 2021  
De 14h00 à 17h30  
Samedi 9 octobre 2021  
De 9h00 à 12h00  
Jeudi 28 octobre 2021  
De 14h00 à 17h30

LE DOSSIER MIS A DISPOSITION DU PUBLIC est composé d'une note de présentation générale, de l'ensemble des pièces du permis de construire, de l'étude d'impact environnementale et son résumé non technique, de l'avis de l'autorité environnementale et d'un registre d'enquête. Il est disponible :

- En format papier, à la mairie d'Auneau (1 avenue Gambetta, 28700 AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN), aux jours et heures d'ouverture de la mairie

- En format numérique consultable sur un poste informatique dédié disponible au service urbanisme de la mairie d'Auneau (3 avenue Gambetta) aux jours et heures d'ouverture du service

- En format numérique, sur le site internet de la commune : <https://www.ville-ab2s.fr/fr/pages/enquetes-et-consultations-publiques-en-cours-98.html>

PENDANT LA DURÉE DE L'ENQUETE, LE PUBLIC POURRA FORMULER SES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS :

- Sur le registre ouvert à cet effet en mairie d'AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN et accessible aux jours et heures d'ouverture habituels

- Par voie postale, adressées au commissaire enquêteur en mairie d'AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN (à l'attention du commissaire enquêteur - 1 avenue Gambetta, BP 90080, 28702 AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN)

- à l'adresse électronique suivante : [urbanisme@ville-ab2s.fr](mailto:urbanisme@ville-ab2s.fr)

RAPPORT ET CONCLUSIONS MOTIVÉES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR CONSULTABLES, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique en mairie d'AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN et sur le site internet de la ville.

A L'ISSUE DE LA PROCÉDURE RÉGLEMENTAIRE, le maire d'AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN accordera ou non le permis de construire sollicité, assorti ou non de prescriptions.

**AVIS DE CONSTITUTION**

Par acte SSP du 15/09/2021, il a été constitué une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée à compter du 15/09/2021 présentant les caractéristiques suivantes Dénomination sociale: EARL DU PUISET. Forme: Exploitation agricole à responsabilité limitée Siège social: Le Puiwet - Châtillon en Dumois 28230 COMMUNE NOUVELLE D'ARROU. Durée: 99 ans à compter de son immatriculation au RCS. Objet: Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L311-1 du Code Rural. Capital: 100 000 euros, constitué d'apports en numéraire,

Gérance: confiée à M. Karl LALOU, demeurant 10 rue des demoiselles 28200 CHATEAUDUN et à M. Sébastien ROUSSEAU, demeurant 6 La Pichardière - CHATILLON-EN-DUNOIS 28290 COMMUNE NOUVELLE D'ARROU. Cessions de parts: les cessions entre vifs de parts sociales sont soumises à l'agrément de tous les associés, quelle que soit la qualité du cessionnaire. Immatriculation: RCS de CHARTRES.

Pour avis

**EXPLOITATION AGRICOLE A RESPONSABILITE LIMITEE BORDIER**

SC au capital de 67.510,52€  
Siège social : Clairbois-Langey-Cloyes sur le Loir  
28220 COMMUNE NOUVELLE D'ARROU  
334 748 753 RCS de CHARTRES

L'associé unique a décidé à la date du 31 août 2021 la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 31 août 2021, nommé en qualité de liquidateur M. Didier BORDIER, demeurant - Vilaine - 28220 Saint Hilaire sur Yerre, et fixé le siège de liquidation au siège social.

Modification au RCS de Chartres.

**PROJET DE RÉVISION DU PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES DE MOUVEMENTS DE TERRAIN SUR LA COMMUNE DE CHATEAUDUN**

**ENQUÊTE PUBLIQUE**

Par arrêté du 14 septembre 2021, Mme le Préfet d'Eure-et-Loir a prescrit l'ouverture d'une enquête publique (32 jours consécutifs) préalable au projet de révision du plan de prévention des risques naturels prévisibles de mouvements de terrain sur la commune de Châteaudun.

Le projet est présenté par la Direction Départementale des Territoires d'Eure-et-Loir - 17, place de la République - CS 40517 - 28008 CHARTRES Cedex.

La commune concernée est : Châteaudun.

L'enquête publique se déroulera du lundi 18 octobre (9h00) au jeudi 18 novembre 2021 (17h00).

Le dossier d'enquête comprenant notamment une évaluation environnementale et l'avis de l'autorité environnementale en date du 25 août 2021 est consultable :

- sur support papier et depuis un poste informatique aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de Châteaudun ;

- en version électronique sur le site internet suivant : <https://www.eure-et-loir.gouv.fr/Politiques-publiques/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/Enquetes-publiques/en-cours/> ;

- toute personne, peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier auprès de la Direction Départementale des Territoires.

Pendant la durée de l'enquête, les observations, propositions peuvent être :

- consignées directement sur le registre d'enquête, côté et paraphé par le commissaire-enquêteur, mis à disposition, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de Châteaudun ;

- adressées par voie postale, à l'attention du commissaire-enquêteur, à la mairie de Châteaudun ;

- adressées par courriel à l'adresse électronique suivante : [dtd-consultations-publiques@eure-et-loir.gouv.fr](mailto:dtd-consultations-publiques@eure-et-loir.gouv.fr) ;

- recueillies par le commissaire-enquêteur, M. Alain FERRAND, consultant pour les entreprises, aux dates et heures suivantes à la mairie de Châteaudun :

Lundi 18 octobre 2021 de 9 heures à 12 heures ;  
Samedi 6 novembre 2021 de 9 heures à 12 heures ;  
Jeudi 18 novembre 2021 de 14 heures à 17 heures

Les observations adressées par courrier et par courriel seront tenues à disposition du public, sous couvert d'anonymat à la demande du citoyen, dans le registre présent dans la mairie de Châteaudun.

Les observations adressées par courriel sont également accessibles sur le site internet précité.

Les informations techniques relatives au projet peuvent être demandées auprès de Mme Emilie BACHELIER, Direction Départementale des Territoires d'Eure-et-Loir à l'adresse électronique suivante : [dtd-sgr@eure-et-loir.gouv.fr](mailto:dtd-sgr@eure-et-loir.gouv.fr) en précisant « Révision PPRMT Châteaudun ».

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur transmis dans un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête, seront tenus à la disposition du public dans la mairie de Châteaudun, en Préfecture d'Eure-et-Loir et sur le site internet précité pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Mme le Préfet d'Eure-et-Loir statuera par arrêté sur la demande. Le présent avis est consultable sur le site internet précité.

**AVIS DE GÉRANCE-MANDAT**

Aux termes d'un acte SSP en date du 31/08/21 et du 08/09/21, la société B&M FRANCE SAS, SAS au capital de 69 537 450 euros, 311 315 329 RCS CLERMONT-FD, a donné son fonds de commerce de biens d'équipement de la personne et d'équipement de la maison située à 8 rue de Rome, 28500 VERNOUILLET, en gérance-mandat visée aux articles L.146-1 à L.146-4 du C.Com. à la société SAS ALMAT, au capital de 3 000 euros, 810 263 061 RCS PONTOISE en cours de transfert au RCS de CHARTRES. En vertu dudit contrat, la société SAS ALMAT exploitera le fonds de commerce en qualité de gérant-mandataire à

compter du 01/09/21, pour une durée déterminée de DOUZE (12) mois, chaque partie pouvant y mettre fin à tout moment, moyennant un préavis de deux mois.

Pour avis

**CHANGEMENT DE DÉNOMINATION SARL RAS**

SARL au capital de 15 000 euros  
Siège social : 12, rue du Bois Musquet  
28300 CHAMPHOL  
804 072 171 RCS CHARTRES

Par AGE du 01.09.2021, l'associée unique a décidé à compter de ce jour de : - modifier la dénomination sociale de SARL RAS en LA MAISON CHARTRAINE ; - d'étendre l'objet social aux activités suivantes : La réalisation de tous travaux de constructions : gros œuvre (maçonnerie, charpente, couverture terrassement et espaces verts), second œuvre (plâtrerie, isolation, électricité, plomberie chauffage, menuiserie, carrelage), finitions (peinture) ; - l'apport d'affaires auprès de tous professionnels dans les secteurs susvisés; Toutes prestations et conseils en matière de décoration intérieure et aménagement d'espace de toute nature et ce pour toute clientèle : particulier, entreprise, entité public ou privé ; coaching décoration, organisation de stage ou animation autour de la décoration intérieure. Toutes opérations, tous services se rapportant directement ou indirectement au négoce, à l'importation, l'exportation, la représentation, la diffusion la rénovation et la transformation de tous objets, accessoires, marchandises en rapport avec le mobilier, la décoration, le design - neufs ou anciens. En conséquence les articles 2 et 4 des statuts ont été modifiés. Dépôt légal au RCS de CHARTRES.

Pour avis, la gérance

**SCI ARTEMIS**

SCI au capital de 1000 €  
Siège social : 26 Rue D'ablis  
28000 CHARTRES  
827 586 975 RCS de CHARTRES

Par AGE du 26/08/2021, il a été décidé à compter de ce même jour :

- Transfert de siège : nouveau siège au 3 rue de la Prieuré 28 380 MESLAY LE VIDAME
- Démission de M. Pierre Sulpice de ses fonctions de gérant. M. Hervé BERNARDI reste seul gérant de la Société.

Mention au RCS de CHARTRES

**GALE CONSTRUCTIONS**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 1.500 Euros  
Siège social : 4 rue de la Vallée - Nicorbin  
28360 THEUVILLE  
SIREN 889 503 371 R.C.S. CHARTRES

Aux termes de décisions prises par l'associée unique le 1<sup>er</sup> septembre 2021, ce dernier a décidé de modifier l'objet social à compter du 01/09/2021 et de supprimer l'activité d'agent commercial et toutes les activités complémentaires. L'article 2 des statuts de la société sera modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS de CHARTRES.

Pour avis, le Gérant.

**S.C.I. ARMAND**

Société Civile au capital social de 1.524,49 Euros  
Siège social : 11 rue de la Madeleine  
28230 CHARTRES  
SIREN 418 009 874 R.C.S. CHARTRES

**TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL ET DU PRINCIPAL ÉTABLISSEMENT**

Suivant décision du 17 septembre 2021, l'Assemblée Générale Mixte des associées a décidé de transférer, à compter du 17 septembre 2021, le siège social et le principal établissement de DROUE SOUS DROUETTE (28230) 12 rue de la Gare à EPERNON (28230) 11 rue de la Madeleine, et a modifié corrélativement l'article 4 des statuts.

Pour avis, Le Gérant

**SOCIÉTÉS FM FRANCE/ BATIOLOGISTIC VERNOUILLET ET LURAY**

**ENQUÊTE PUBLIQUE**

LE PRÉFET D'EURE-ET-LOIR communique :

Ainsi que cela a été annoncé par voie de presse, le 2 juillet dernier le projet d'installation classée SEVESO seuil haut de la Sté FM LOGISTIC à Vernouillet fera l'objet d'une enquête publique unique organisée du mardi 28 septembre 2021 à 13h30 au vendredi 12 novembre 2021 à 16h30.

Cette enquête porte sur les objets suivants :

- le permis de construire (PC) présenté par la Société BATIOLOGISTIC dont le siège social est situé ZAC rue de l'Europe - 57370 Phalsbourg - pour la construction de la plateforme logistique située ZAC Porte Sud - rue Jean Bertin

- sur la commune de Vernouillet.

- la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) présentée par la SAS FM FRANCE, dont le siège social est situé ZAC rue de l'Europe - 57370 Phalsbourg, pour l'exploitation de la plateforme logistique située ZAC Porte Sud - rue Jean Bertin - sur la commune de Vernouillet et exploitée par la SAS FM FRANCE;

- l'institution de servitudes d'utilité publique (SUP) autour de l'installation sur des terrains voisins du projet, à Vernouillet et Luray

L'installation fera l'objet d'un plan particulier

d'intervention, en application de l'article L.741-6 du code de la sécurité intérieure.

Cette enquête unique concerne les communes de Vernouillet (siège de l'enquête) et Luray mais aussi Dreux, Garnay, Marville-Moutiers-Brûlé, Sainte-Gemme-Moronval, Ecluzelles, Charpont et Mezières-en-Drouais (communes du périmètre d'affichage -3 kilomètres)

Des informations sur le projet peuvent être obtenues auprès de Mme Sarah KNEFATI - Ingénieure environnement industriel et urbanisme NG CONCEPT - suivi du dossier par la SAS FM FRANCE - mail : [sknefati@ngconcept-ec.com](mailto:sknefati@ngconcept-ec.com)

Les dossiers complets qui comportent notamment l'étude d'impact, l'étude de dangers, et leur résumé non technique, l'avis de l'Autorité Environnementale et la réponse des porteurs de projet seront tenus à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête, en mairies de Vernouillet et Luray aux jours et heures d'ouverture de ces services au public.

Ces dossiers seront également tenus à la disposition du public sur le site internet dématérialisé, à compter du premier jour de l'enquête : [projet-fmfrance-vernouillet@enquetepublique.net](http://projet-fmfrance-vernouillet@enquetepublique.net)

Un lien sera inséré sur le site internet de la Préfecture d'Eure-et-Loir : <http://www.eure-et-loir.gouv.fr/Politiques-publiques/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/Enquetes-publiques/En-cours/>

Les dossiers seront également consultables à la Préfecture d'Eure-et-Loir, place de la République à Chartres sur un poste informatique, aux jours et heures d'ouverture au public.

Les avis émis par les collectivités territoriales et leur groupement seront insérés sur le site internet de la Préfecture mentionné plus haut, au fur et à mesure de leur réception.

Monsieur Michel BACCARD, Ingénieur EDF-GDF, en retraite, désigné en qualité de commissaire enquêteur recevra les observations et propositions du public aux jours et heures suivants en Mairies de Vernouillet et Luray :

- à la mairie de Vernouillet-Esplanade du 8 Mai 1945 Maurice Legendre :  
mardi 28 septembre 2021 de 13h30 à 16h30  
vendredi 8 octobre 2021 de 14h30 à 17h30  
samedi 6 novembre 2021 de 9h00 à 12h00  
vendredi 12 novembre 2021 de 13h30 à 16h30

- à la mairie de Luray - 14 rue de Dreux :  
vendredi 15 octobre 2021 de 14h00 à 17h00

Le public pourra formuler ses observations et propositions dans les registres d'enquête papier mis à sa disposition en mairies de Vernouillet et Luray aux jours et heures d'ouverture au public, les adresser au commissaire enquêteur par voie postale en mairie de Vernouillet (Esplanade du 8 mai 1945 Maurice Legendre, 28500 Vernouillet) ou les adresser par voie électronique à [projet-fmfrance-vernouillet@enquetepublique.net](mailto:projet-fmfrance-vernouillet@enquetepublique.net)

Toutes les observations du public transmises ou portées aux registres au cours de l'enquête précédente prescrite par arrêté du 12 mai 2021, avant son abrogation, sont conservées et seront ajoutées à celles recueillies dans le cadre de la présente enquête.

Conformément aux dispositions de l'article L.515-37 III du code de l'environnement relatif à l'institution de servitudes d'utilité publique, le commissaire enquêteur organise une réunion publique le mardi 19 octobre 2021 de 18h00 à 20h00 en salle AGORA, qui jointe la mairie de Vernouillet

À l'issue de la procédure réglementaire, Madame le Préfet d'Eure-et-Loir accordera l'autorisation environnementale sollicitée, assorties de prescriptions et instituera des servitudes d'utilité publique ou prononcera un refus, par arrêté motivé. Le Maire de Vernouillet accordera ou refusera le permis de construire.

Toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur pendant 1 an à compter de la clôture de l'enquête, en mairies de Vernouillet, Luray, Dreux, Garnay, Marville-Moutiers-Brûlé Sainte-Gemme-Moronval, Ecluzelles, Charpont et Mezières-en-Drouais ainsi qu'à la préfecture d'Eure-et-Loir

Bureau des Procédures Environnementales, Place de la République à Chartres.

Ces documents seront également consultables, pendant la même période, sur le site internet de la Préfecture d'Eure-et-Loir : <http://www.eure-et-loir.gouv.fr/Politiques-publiques/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/Enquetes-publiques/Terminées>

**BIEN ETRE ASSISTANCE**

SARL unipersonnelle au capital de 7622,4

# Avis d'obsèques / Annonces classées

28

## AVIS D'OBSÈQUES

Pour transmettre vos avis  
**04.73.17.31.41** ou  
**obseques@centrefrance.com**

Consultation des avis sur  
**lecho republicain.fr**  
ou sur le site de notre partenaire  
**dansnoscoeurs.fr**

**Les obsèques célébrées ce jour \***  
- Eure-et-Loir -  
Condolances sur [www.dansnoscoeurs.fr](http://www.dansnoscoeurs.fr)

### Bonneval

15 h 00 : Michel LANGLOIS, en l'église.

### Chapelle-Royale

14 h 30 : Alain CHAUDUN, en la salle récréative.

### Chartres

15 h 00 : Thérèse DOGET, en l'église de la Madeleine.

15 h 00 : Raymond BONNEVILLE, en l'église Saint-Pierre.

### Écrosnes

10 h 00 : Solange COUSIN, en l'église.

### Illiers-Combray

10 h 00 : Camille GOUPIL, en l'église Saint-Jacques.

### Lèves

10 h 00 : Monique BROUARD, en l'église Saint-Lazarre.

### Neuvy-en-Beauce

11 h 30 : Marie-Madeleine ANDRE, en l'église.

### Saint-Denis-les-Ponts

14 h 30 : Marcel ALLEZY, en l'église.

### Saint-Prest

11 h 00 : Sylvie GILLIOT, en l'église.

### Saint-Victor-de-Buthon

10 h 00 : Christiane BIORT, En l'église Saint Gilles.

(\* Les obsèques célébrées ce jour, ayant fait l'objet d'un avis dans le journal.

812850

### DREUX (Eure-et-Loir)

Sengo MASSENGO et sa compagne,  
Nsayi MASSENGO et sa compagne,  
Lemba MASSENGO,  
ses enfants ;  
Ses petits-enfants  
ont la tristesse de vous faire part du décès de

### Monsieur Jean MASSENGO

survenu à son domicile, le 28 septembre 2021,  
à l'âge de 74 ans.

Les obsèques civiles auront lieu le **lundi 4 octobre 2021, à 14 h 30**, au cimetière ancien de Dreux, où un registre à signatures sera déposé.

PF Maini, marbrerie, Dreux (02.37.46. 86.26).

812824

## Avis d'obsèques

Pour transmettre vos avis d'obsèques et de remerciements

du lundi au vendredi  
de 9 h à 20 h  
week-end et jours fériés  
de 18 h à 20 h

**obseques@centrefrance.com**

**04.73.17.31.41**

## ANNONCES LÉGALES

Retrouvez toutes les publications sur  
[www.centreofficielles.com](http://www.centreofficielles.com)

**04.73.17.31.27**  
**legales@centrefrance.com**

Par arrêté préfectoral, notre journal est habilité à la publication des annonces légales et judiciaires sur l'ensemble du département de l'Eure-et-Loir au tarif de 4,07 € hors taxes la ligne.

### MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS



## AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

**Pouvoir adjudicateur :** PRÉFECTURE D'EURE-ET-LOIR, Place de la République, CS 80537, 28019 Chartres Cedex.

**Objet du marché :** travaux d'aménagement d'une Maison de l'État à Nogent-le-Rotrou dans les locaux du Centre des Finances publiques (45, rue Saint-Laurent, 28400 Nogent-le-Rotrou).

**Acceptation des variantes :** non.

**Prestations restant à attribuer** (lots déclarés infructueux ou sans suite) :

- Lot n° 1 : voirie et réseaux divers.
- Lot n° 3 : bardage métallique - étanchéité.
- Lot n° 4 : menuiseries extérieures.
- Lot n° 5 : cloisons - faux plafonds - menuiseries intérieures - signalétique intérieure.
- Lot n° 6 : électricité - CFC - CFA - SSI - contrôle d'accès.
- Lot n° 8 : serrurerie - métallerie.

**Critères d'attribution :** offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de la consultation.

**Type de procédure :** procédure adaptée.

**Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :** liste dans le règlement de la consultation.

**Conditions de délai :** date limite de réception des candidatures et offres : 15 octobre 2021 à 12 heures.

**Adresse à laquelle les documents peuvent être obtenus :** les documents de la consultation sont disponibles par voie électronique sur la plate-forme de dématérialisation (<http://www.marches-publics.gouv.fr>) sous la référence publique : PREF28\_MDE\_NOGENT2.

**Adresse auprès de laquelle des renseignements administratifs peuvent être obtenus :** PRÉFECTURE D'EURE-ET-LOIR, Place de la République, CS 80537, 28019 Chartres Cedex. M. Thomas ANGBAUD : thomas.angi\_baud@eure-et-loir.gouv.fr

**Adresse auprès de laquelle des renseignements techniques peuvent être obtenus :** CABINET 3A ARCHITECTES, 3, rue Joseph-Fourier, 28000 Chartres. M. Jean-Grégoire NOUADJE : ja-ign@architectes.org

**Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :** tribunal administratif, 28, rue de la Bretonnerie, 45000 Orléans.

**Date d'envoi du présent avis à la publication :** 24 septembre 2021.

987770

### SAINTE-GEMME-MORONVAL

## AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

MARCHÉS DE TRAVAUX

**Identification de l'organisme qui passe le marché :** COMMUNE DE SAINT-GEMME-MORONVAL, 2, rue du Vallon, 28500 Sainte-Gemme-Moronval, tél. 02.37.43.72.15, e-mail : mairie.stegemmemoronval@wanadoo.fr

**Objet du marché :** commune de Sainte-Gemme-Moronval. Enfouissement des réseaux et aménagement de voirie route de Cherisy.

**Type de marché :** exécution.

**Type de procédure :** procédure adaptée en application avec possibilité de négociation.

### Nature et étendue.

Lot VRD : enfouissement des réseaux et aménagement de voirie. Environ 400 ml.

### Renseignements relatifs aux lots et aux tranches.

- Marché en 2 lots et 1 tranche :
- Lot n° 1 : réseaux divers.
- Lot n° 2 : aménagement de voirie.

Le marché sera conclu :

- soit avec un prestataire unique ;
- soit avec des prestataires groupés solidaires.

**Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :** voir le règlement de la consultation.

**Critères d'attribution :** offre économiquement la plus avantageuse, appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de la consultation.

**Date limite de réception des offres :** vendredi 18 octobre 2021 à 12 heures.

**Délai de validité des offres :** cent quatre-vingts (180) jours à compter de la date limite de remise de l'offre.

### Adresse auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus :

- administratif : mairie de Sainte-Gemme-Moronval, 2, rue du Vallon, 28500 Sainte-Gemme-Moronval, tél. 02.37.43.72.15, E-mail : mairie.stegemmemoronval@wanadoo.fr ;  
- technique : EURL EMPEREUR, 28, rue des Canaux, 28190 Courville-sur-Eure, tél. 02.37.23.76.99, e-mail : y.empeureur@orange.fr

**Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :** téléchargeable sur <https://www.amf28.org/>

**Date d'envoi de l'avis à la publication :** le 27 septembre 2021.

987930

## ANNONCES LÉGALES ET ADMINISTRATIVES

### COMMUNE D'AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

RELATIVE À UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE AU TITRE DU CODE DE L'URBANISME

**Objet :** construction d'un bâtiment logistique de 80.702 m<sup>2</sup> comprenant 9 cellules de stockage, des bureaux, des locaux et installations techniques, faisant l'objet d'une demande de permis de construire déposée en mairie d'Auneau-Bleury-Symphorien sous le n° PC 028015.20.00031.

**Situation :** route de Roinville à Auneau-Bleury-Symphorien.

**Porteur du projet :** SNC AUNEAU 1 (groupe PANHARD), dont le siège social se situe 10, rue Roquépine, 75008 Paris.

**Les informations relatives au projet pourront être obtenues auprès de :** M<sup>me</sup> Sylvie MICELI, directeur de la maîtrise d'ouvrage du groupe PANHARD, tél. 01.42.56.41.13, e-mail : sylvie.miceli@panhardgroupe.com.

**Durée de l'enquête :** 32 jours, du lundi 27 septembre 2021, 9 heures, au jeudi 28 octobre 2021, 17 h 30.

Le commissaire enquêteur désigné est M. Frédéric IBLED, cadre technique. Il se tiendra à la disposition du public en mairie d'Auneau-Bleury-Symphorien, 1, avenue Gambetta, aux jours et horaires suivants :

- lundi 27 septembre 2021, de 14 heures à 17 h 30 ;
- samedi 9 octobre 2021, de 9 à 12 heures ;
- jeudi 28 octobre 2021, de 14 heures à 17 h 30.

**Le dossier mis à disposition du public :** est composé d'une note de présentation générale, de l'ensemble des pièces du permis de construire, de l'étude d'impact environnementale et son résumé non technique, de l'avis de l'autorité environnementale et d'un registre d'enquête. Il est disponible :

- en format papier, à la mairie d'Auneau (1, avenue Gambetta, 28700 Auneau-Bleury-Symphorien), aux jours et heures d'ouverture de la mairie ;
- en format numérique consultable sur un poste informatique dédié disponible au service urbanisme de la mairie d'Auneau (3, avenue Gambetta), aux jours et heures d'ouverture du service ;
- en format numérique, sur le site Internet de la commune : <https://www.ville-ab2s.fr/pages/enquetes-et-consultations-publiques-en-cours-98.html>.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses observations et propositions :

- sur le registre ouvert à cet effet en mairie d'Auneau-Bleury-Symphorien et accessible aux jours et heures d'ouverture habituels ;
- par voie postale, adressées au commissaire enquêteur en mairie d'Auneau-Bleury-Symphorien (à l'attention du commissaire enquêteur, 1, avenue Gambetta, BP 90090, 28702 Auneau-Bleury-Symphorien) ;
- à l'adresse électronique suivante : [urbanisme@ville-ab2s.fr](mailto:urbanisme@ville-ab2s.fr)

Rapport et conclusions motivées du commissaire enquêteur : consultables pendant un an, à compter de la clôture de l'enquête publique en mairie d'Auneau-Bleury-Symphorien et sur le site Internet de la ville.

A l'issue de la procédure réglementaire : le maire d'Auneau-Bleury-Symphorien accordera ou non le permis de construire sollicité, assorti ou non de prescriptions.

978339



## AVIS

PLU DE PIERRES : PRESCRIPTION D'UNE RÉVISION ALLÉGÉE

Le 16 septembre 2021, le conseil communautaire a prescrit une révision allégée du PLU de Pierres, par délibération n° 21\_09\_01.

La délibération du PLU de Pierres (prescription d'une révision allégée) est consultable : à la mairie de Pierres, place Jean-Moulin, 28130 Pierres, tél. 02.37.27.66.50 ; et à la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France, 6, place Aristide-Briand, 28230 Epernon, tél. 02.37.83.49.33. Elle peut être consultée sur le site internet de la mairie de Pierres : [mairie-pierres.fr](http://mairie-pierres.fr) ; ou à la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France : [www.porteseuréliennesidf.fr](http://www.porteseuréliennesidf.fr)

987772

## POUR VOS ANNONCES OFFICIELLES

Une équipe dédiée à votre service ...

**0 826 09 01 02** Service 0,18 € / min + prix appel

**centreOfficielles.com**

**RAPIDITÉ**  
7J/7 ET 24H/24

**SOCIÉTÉS, PARTICULIERS**  
publiez votre  
**ANNONCE LÉGALE EN LIGNE**

- Rédigez votre annonce à l'aide de nos modèles
- Réglez par CB
- Téléchargez votre attestation

**RENDEZ-VOUS SUR**  
[grandpublic.centreofficielles-legales.com](http://grandpublic.centreofficielles-legales.com)

**centreOfficielles.com**  
Publication sur toute la France

## L'ÉCHO RÉPUBLICAIN

Présidente-Directrice générale,  
Directrice de la publication :

**Mme Soizic BOUJU**

Rédacteur en chef :

**M. Sébastien BESSE**

Principal actionnaire :  
S.A. LA MONTAGNE au capital de 609.796,07 € - RC 856 200 159

Commission paritaire : n° 0725 C 87038 - I.S.S.N. : n° 0762-2910

**SIÈGE SOCIAL, RÉDACTION :** 3, rue aux Ormes

28008 Chartres CEDEX. Téléphone **02.37.88.88.88**

**IMPRIMERIE :** GCF - Allée des Bourdillats, 89000 Auxerre

Tirage QJD 2017 : 28.055 exemplaires (reproduction interdite)

I. - **PUBLICITÉ LOCALE :** CENTRE FRANCE PUBLICITÉ, 3, rue aux Ormes - 28008 Chartres :

1) **Publicité commerciale.** - Tél. 02.37.88.88.75.

2) **Petites annonces.** - Tél. 04.73.17.30.30.

3) **Annonces officielles.** - Tél. 04.73.17.31.27.

4) **Emploi : carrières et professions.** - Tél. 04.73.17.31.26.

5) **Avis d'obsèques.** - Tél. 04.73.17.31.41.

II. - **PUBLICITÉ NATIONALE :** 366 SAS - 101, boulevard Murat - CS 51724 - 75771 Paris Cedex 16 :

**Publicité commerciale.** - Tél. 01.80.48.93.66.

**CentreFrance**



Journal imprimé sur du papier majoritairement produit en France, détenteur de l'Écolabel sous le numéro FR/037/01, et produit à partir de fibres recyclées à hauteur de 60 % et de fibres vierges issues de forêts gérées durablement. L'eutrophisation des eaux est de 0,0 kg/t de papier.

**G Pompes funèbres**  
**GEORGES GUILLON**

À votre écoute  
et à votre service

**02 37 50 11 21**

7j/7  
24h/24

**ABONDANT  
BRÉZOLLES  
DREUX  
SAINT-RÉMY-SUR-AVRE**

[www.pompesfunebres-guillon.fr](http://www.pompesfunebres-guillon.fr)

# EXPEDITION

SCP  
Thierry PLOUCHART  
Aurore SIA  
Cécile GAUTRON  
Huissiers de Justice Associés  
25, Rue Paul Bruel  
95380 LOUVRES  
Tel : 01 34 72 60 60  
Fax : 01 34 72 68 18  
CCP PARIS N° 626251 N  
Email : [etude.plouchart@wanadoo.fr](mailto:etude.plouchart@wanadoo.fr)



## PROCÈS-VERBAL DE CONSTAT D’AFFICHAGE (PREMIER)

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN

LE DIX SEPTEMBRE

À LA DEMANDE DE :

La SNC AUNEAU 1, dont le siège social est 10, rue Roquepine à PARIS (75008), agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux domiciliés en cette qualité audit siège.

Pour qui domicile est élu en mon Étude.

**Je, Thierry PLOUCHART, Huissier de Justice Associé au sein de la Société Civile Professionnelle Thierry PLOUCHART, Aurore SIA & Cécile GAUTRON, titulaire d’un Office d’Huissiers de Justice près le Tribunal Judiciaire de Pontoise, demeurant, 25, Rue Docteur Paul Bruel à LOUVRES (95380), soussigné,**

Acte soumis à la taxe

Me suis rendu ce jour sur le territoire de la Commune de AUNEAU BLEURY SAINT SYMPHORIEN (28700), Route de Roinville, à l'effet de procéder aux constatations suivantes, la requérante m'ayant au préalable précisé :

- Que selon Arrêté Municipal n° 021/08/343 pris le 31 Août 2021 par Monsieur le Maire de la Commune d'AUNEAU BLEURY SAINT SYMPHORIEN, il a été prescrit une Enquête Publique sur le Permis de Construire n° PC 028 015 20 00031 déposé par la Société SNC AUNEAU 1 pour la construction d'un bâtiment logistique situé route de Roinville à AUNEAU BLEURY SAINT SYMPHORIEN,
  
- Qu'il est notamment prévu à l'Article 8 dudit Arrêté Municipal de ce qu'il sera procédé par les soins du pétitionnaire, la SNC AUNEAU 1 (Groupe PANHARD) à l'affichage sur le lieu prévu pour la réalisation du projet de façon visible et lisible depuis la voie publique,
  
- Qu'ayant fait procéder à l'affichage de cet Avis d'Enquête Publique sur le terrain concerné, elle a le plus grand intérêt à ce que toutes constatations utiles soient effectuées concernant la consistance de cet affichage, et qu'elle me requiert d'y procéder.

Déférant à cette réquisition, j'ai procédé ce jour aux constatations suivantes, soit :

**DEPARTEMENT D'EURE ET LOIRE  
COMMUNE DE AUNEAU BLEURY SAINT SYMPHORIEN  
(28700)  
ROUTE DE ROINVILLE  
AINSI QU'EN LA MAIRIE DE LA COMMUNE  
1, AVENUE GAMBETTA**

**I/ SUR LE TERRAIN CONCERNE, ROUTE DE ROINVILLE, LE  
LONG DE LA D7-1 :**

Étant sur place, je constate que se trouve affiché visible et lisible de la voirie un panneau de quarante-quatre centimètres (44 cm) sur soixante centimètres (60 cm), en caractères noirs sur fond jaune, solidement fixé sur un poteau bois fiché profondément dans le sol.

Je constate que ce panneau est parfaitement visible et lisible depuis la voie publique, et porte les mentions suivantes :

**COMMUNE D'AUNEAU BLEURY SAINT SYMPHORIEN.**

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

(cette ligne de texte en caractères gras majuscules de plus de 2 cms de hauteur)

**Relative à une demande de Permis de Construire au titre du code de l'urbanisme**

**OBJET :** construction d'un bâtiment logistique de 80702 m<sup>2</sup> comprenant 9 cellules de stockage, des bureaux, des locaux et installations techniques, faisant l'objet d'une demande de permis de construire déposée en Mairie D'AUNEAU BLEURY SAINT SYMPHORIEN sous le n° PC 028 015 20 00031.

**SITUATION :** Route de Roinville à AUNEAU BLEURY SAINT SYMPHORIEN.

**PORTEUR DU PROJET :** SNC AUNEAU 1 (Groupe PANHARD) dont le siège social se situe 10 rue Roquepine 75008 PARIS.

**LES INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET POURRONT ETRE OBTENUES AUPRES DE : Madame Sylvie MICELI,**  
Directeur de la maîtrise d'ouvrage du Groupe PANHARD, tel : 01.42.56.41.13  
– mail : [sylvie.miceli@panhardgroup.com](mailto:sylvie.miceli@panhardgroup.com).

**DUREE DE L'ENQUETE** : 32 jours du lundi 27 septembre 2021, 9 h00, au jeudi 28 octobre 2021, 17 h 30.

**Le COMMISSAIRE ENQUETEUR** désigné est **Monsieur Frédéric IBLED**, cadre technique. Il se tiendra à la disposition du public en mairie d'AUNEAU BLEURY SAINT SYMPHORIEN, 1, avenue Gambetta, aux jours et horaires suivants :

Lundi 27 septembre 2021	De 14 h00 à 17 h 30
Samedi 9 octobre 2021	De 9 h00 à 12 h00
Jeudi 28 octobre 2021	De 14 h00 à 17 h 30

**Les mesures sanitaires liées à la Covid-19** mises en place dans le cadre de cette enquête seront affichées en mairie. Le public devra obligatoirement porter un masque et venir avec son stylo s'il souhaite déposer une observation ou une proposition.

**LE DOSSIER MIS A DISPOSTION DU PUBLIC** est composé de l'ensemble des pièces du permis de construire (formulaire, pièces écrites et graphiques, attestations, etc.) de l'étude d'impact environnemental et son résumé non technique, de l'avis de l'autorité environnementale et d'un registre d'enquête. Il est disponible :

- En format papier à la Mairie d'AUNEAU (1, avenue Gambetta, 28700 AUNEAU BLEURY SAINT SYMPHORIEN) aux jours et heures d'ouverture de la mairie.
- En format numérique consultable sur un poste informatique dédié disponible au service urbanisme de la mairie d'AUNEAU (3, avenue Gambetta) aux jours et heures d'ouverture du service.
- En format numérique sur le site internet de la commune <https://www.ville-ab2s.fr/fr/pages/enquetes-etconsultations-publiques-en-cours-98.html>.

**PENDANT LA DUREE DE L'ENQUETE, LE PUBLIC POURRA FORMULER SES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS :**

- Sur le registre ouvert à cet effet en mairie d'AUNEAU BLEURY SAINT SYMPHORIEN et accessible aux jours et heures d'ouverture habituels.
- Par voie postale adressé au commissaire enquêteur en mairie d'AUNEAU BLEURY SAINT SYMPHORIEN (à l'attention du commissaire enquêteur – 1, avenue Gambetta, BP 90090, 28702 AUNEAU BLEURY SAINT SYMPHORIEN).
- À l'adresse électronique suivante : [urbanisme@ville-ab2s.fr](mailto:urbanisme@ville-ab2s.fr)

**RAPPORT ET CONCLUSIONS MOTIVEES DU COMMISSAIRE ENQUETEUR CONSULTABLES**, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique en mairie d'AUNEAU BLEURY SAINT SYMPHORIEN et sur le site internet de la ville.

**A L'ISSUE DE LA PROCEDURE REGLEMENTAIRE**, le maire d'AUNEAU BLEURY SAINT SYMPHORIEN accordera ou non le permis de construire sollicité, assorti ou non de prescriptions.

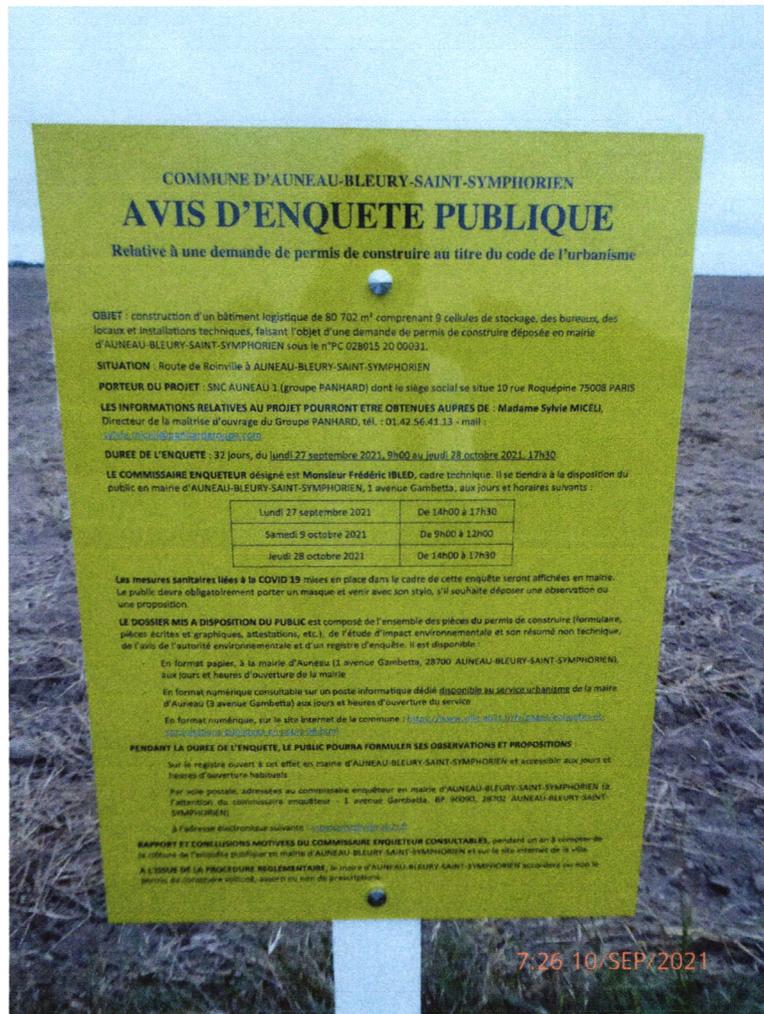




7:25 10/SEP/2021



7:25 10/SEP/2021

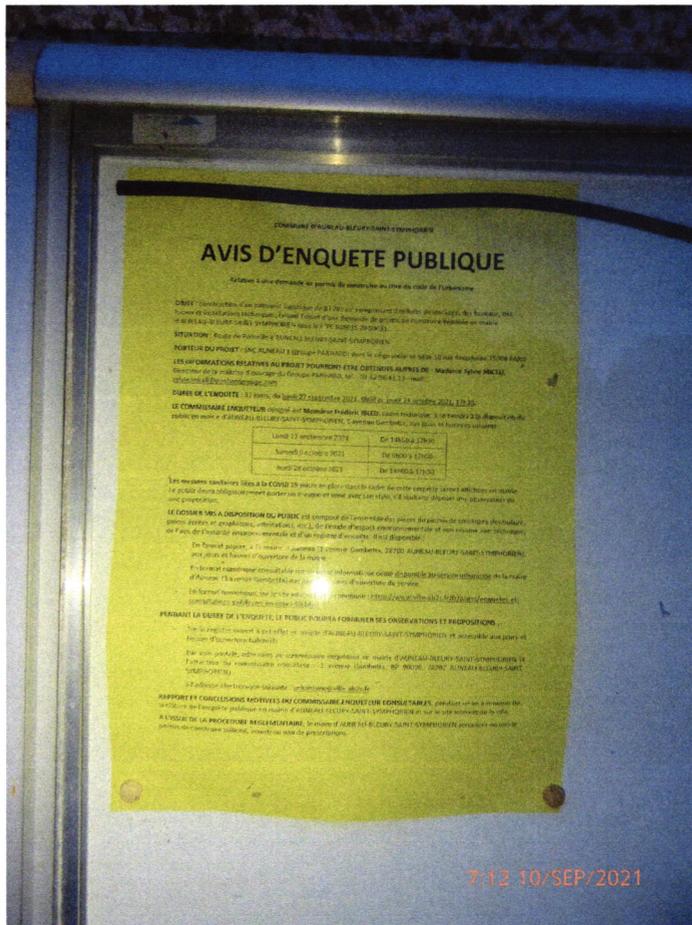


**II/ EN MAIRIE DE LA COMMUNE DE AUNEAU BLEURY SAINT SYMPHORIEN, 1, AVENUE GAMBETTA :**

M'étant ensuite rendu en Mairie, je constate dans le tableau d'affichage extérieur, que se trouve affichée sur une page unique une affiche portant en entête COMMUNE D'AUNEAU BLEURY SAINT SYMPHORIEN – AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE – Relative à une demande de permis de construire au titre du code de l'urbanisme, et reprenant les mentions précédemment constatées sur le panneau affiché sur le terrain concerné.



7:13 10/SEP/2021



7:12 10/SEP/2021

Et de tout ce qui précède, j'ai dressé le présent Procès-Verbal de Constat pour servir et valoir ce que de droit, auquel se trouvent annexés un exemplaire de l'Arrêté n° 021/08/343 pris par Monsieur le Maire de la Commune de AUNEAU BLEURY SAINT SYMPHORIEN en date du 31 août 2021, ainsi qu'un exemplaire de l'Avis d'Enquête Public dont la rédaction est identique à celle constatée tant sur le terrain concerné qu'en Mairie d'AUNEAU BLEURY SAINT SYMPHORIEN, et incluant un jeu de clichés photographiques pris par mes soins lors des présentes constatations.

Nombre de pages : 9 (+ annexes)

A large, bold, black handwritten signature, likely of the author, is written over the page.

# EXPEDITION

SCP  
Thierry PLOUCHART  
Aurore SIA  
Cécile GAUTRON  
Huissiers de Justice Associés  
25, Rue Paul Bruel  
95380 LOUVRES  
Tel : 01 34 72 60 60  
Fax : 01 34 72 68 18  
CCP PARIS N° 626251 N  
Email : [etude.plouchart@wanadoo.fr](mailto:etude.plouchart@wanadoo.fr)



## PROCÈS-VERBAL DE CONSTAT D’AFFICHAGE (DEUXIEME)

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN

LE VINGT-SEPT SEPTEMBRE

REFERENCE ETUDE  
N° C121-1338  
SNC AUNEAU 1  
PV AFFICH. (2)  
AVIS ENQUETE  
PUBLIQUE DU 31/8/2021

### À LA DEMANDE DE :

La SNC AUNEAU 1, dont le siège social est 10, rue Roquépine à PARIS (75008), agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux domiciliés en cette qualité audit siège.

Pour qui domicile est élu en mon Étude.

**Je, Cécile GAUTRON, Huissier de Justice Associée au sein de la Société Civile Professionnelle Thierry PLOUCHART, Aurore SIA & Cécile GAUTRON, titulaire d’un Office d’Huissiers de Justice près le Tribunal Judiciaire de Pontoise, demeurant, 25 rue du Docteur Paul Bruel à LOUVRES (95380), soussignée,**

Me suis rendue ce jour sur le territoire de la Commune de AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN (28700), Route de Roinville, à l’effet de procéder aux constatations suivantes, la requérante m’ayant au préalable précisé :

- Que selon Arrêté Municipal n° 021/08/343 pris le 31 Août 2021 par Monsieur le Maire de la Commune d'AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN, il a été prescrit une Enquête Publique sur le Permis de Construire n° PC 028015 20 00031 déposé par la Société SNC AUNEAU 1 pour la construction d'un bâtiment logistique situé route de Roinville à AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN,
  
- Qu'il est notamment prévu à l'Article 8 dudit Arrêté Municipal de ce qu'il sera procédé par les soins du pétitionnaire, la SNC AUNEAU 1 (Groupe PANHARD), à l'affichage sur le lieu prévu pour la réalisation du projet de façon visible et lisible depuis la voie publique,
  
- Qu'un affichage de cet Avis d'Enquête Publique sur le terrain concerné a été effectué, ce qui a fait l'objet de l'établissement d'un précédent procès-verbal de constat dressé par acte de notre ministère en date du 10 septembre 2021.
  
- Que pour la sauvegarde de ses droits actuels et à venir, la société requérante a le plus grand intérêt à ce que toutes constatations matérielles de cet affichage soient réitérées ce jour, et qu'elle me requiert d'y procéder.

Déférant à cette réquisition, j'ai procédé ce jour aux constatations suivantes, soit :

**DEPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR  
COMMUNE DE AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN  
(28700)  
ROUTE DE ROINVILLE  
AINSI QU'EN LA MAIRIE DE LA COMMUNE  
1, AVENUE GAMBETTA**

**I/ SUR LE TERRAIN CONCERNE, ROUTE DE ROINVILLE, LE LONG DE LA D7-1 :**

Étant sur place, à 08 heures 23 minutes, je constate que se trouve toujours affiché visible et lisible de la voirie un panneau de quarante-quatre centimètres (44 cm) sur soixante centimètres (60 cm), en caractères noirs sur fond jaune, solidement fixé sur un poteau bois fiché profondément dans le sol.

Je constate que ce panneau est parfaitement visible et lisible depuis la voie publique, et porte les mentions suivantes :

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

(cette ligne de texte en caractères gras majuscules de plus de 2 cms de hauteur)

**Relative à une demande de permis de construire au titre du code de l'urbanisme**

**OBJET** : construction d'un bâtiment logistique de 80 702 m<sup>2</sup> comprenant 9 cellules de stockage, des bureaux, des locaux et installations techniques, faisant l'objet d'une demande de permis de construire déposée en mairie d'AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN sous le n°PC 028015 20 00031.

**SITUATION** : Route de Roinville à AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN

**PORTEUR DU PROJET** : SNC AUNEAU 1 (groupe PANHARD) dont le siège social se situe 10 rue Roquépine 75008 PARIS

**LES INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET POURRONT ETRE OBTENUES AUPRES DE** : **Madame Sylvie MICELI**,  
Directeur de la maîtrise d'ouvrage du Groupe PANHARD, tél. : 01.42.56.41.13  
– mail : [sylvie.miceli@panhardgroupe.com](mailto:sylvie.miceli@panhardgroupe.com)

**DUREE DE L'ENQUETE** : 32 jours, du lundi 27 septembre 2021, 9h00 au jeudi 28 octobre 2021, 17h30.

**LE COMMISSAIRE ENQUETEUR** désigné est **Monsieur Frédéric IBLED**, cadre technique. Il se tiendra à la disposition du public en mairie d'AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN, 1 avenue Gambetta, aux jours et horaires suivants :

Lundi 27 septembre 2021	De 14h00 à 17h30
Samedi 9 octobre 2021	De 9h00 à 12h00
Jeudi 28 octobre 2021	De 14h00 à 17h30

**Les mesures sanitaires liées à la COVID 19** mises en place dans le cadre de cette enquête seront affichées en mairie. Le public devra obligatoirement porter un masque et venir avec son stylo, s'il souhaite déposer une observation ou une proposition.

**LE DOSSIER MIS A DISPOSITION DU PUBLIC** est composé de l'ensemble des pièces du permis de construire (formulaire, pièces écrites et graphiques, attestations, etc.), de l'étude d'impact environnementale et son résumé non technique, de l'avis de l'autorité environnementale et d'un registre d'enquête. Il est disponible :

- En format papier, à la mairie d'Auneau (1 avenue Gambetta, 28700 AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN), aux jours et heures d'ouverture de la mairie
- En format numérique consultable sur un poste informatique dédié disponible au service urbanisme de la maire d'Auneau (3 avenue Gambetta) aux jours et heures d'ouverture du service
- En format numérique, sur le site internet de la commune : <https://www.ville-ab2s.fr/fr/pages/enquetes-et-consultations-publiques-en-cours-98.html>

**PENDANT LA DUREE DE L'ENQUETE, LE PUBLIC POURRA FORMULER SES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS :**

- Sur le registre ouvert à cet effet en mairie d'AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN et accessible aux jours et heures d'ouverture habituels
- Par voie postale, adressées au commissaire enquêteur en mairie d'AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN (à l'attention du commissaire enquêteur – 1 avenue Gambetta, BP 90090, 28702 AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN)
- à l'adresse électronique suivante : [urbanisme@ville-ab2s.fr](mailto:urbanisme@ville-ab2s.fr)

**RAPPORT ET CONCLUSIONS MOTIVEES DU COMMISSAIRE ENQUETEUR CONSULTABLES**, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique en mairie d'AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN et sur le site internet de la ville.

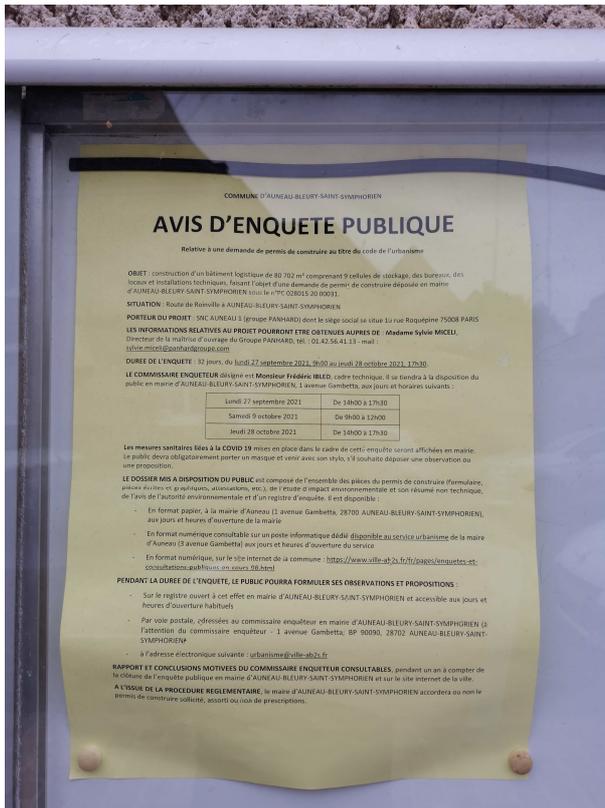
**A L'ISSUE DE LA PROCEDURE REGLEMENTAIRE**, le maire d'AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN accordera ou non le permis de construire sollicité, assorti ou non de prescriptions.





## II/ EN MAIRIE DE LA COMMUNE DE AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYPHORIEN, 1, AVENUE GAMBETTA :

M'étant ensuite rendue en Mairie, à 08 heures 32 minutes, je constate dans le tableau d'affichage extérieur, que se trouve affichée sur une page unique une affiche portant en en-tête COMMUNE D'AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYPHORIEN – AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE – Relative à une demande de permis de construire au titre du code de l'urbanisme, et reprenant les mentions précédemment constatées sur le panneau affiché sur le terrain concerné.



Et de tout ce qui précède, j'ai dressé le présent Procès-Verbal de Constat pour servir et valoir ce que de droit.

Nombre de pages : 7



# EXPEDITION

SCP  
Thierry PLOUCHART  
Aurore SIA  
Cécile GAUTRON  
Huissiers de Justice Associés  
25, Rue Paul Bruel  
95380 LOUVRES  
Tel : 01 34 72 60 60  
Fax : 01 34 72 68 18  
CCP PARIS N° 626251 N  
Email : [etude.plouchart@wanadoo.fr](mailto:etude.plouchart@wanadoo.fr)



## PROCÈS-VERBAL DE CONSTAT D’AFFICHAGE (TROISIEME)

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN

LE VINGT-HUIT OCTOBRE

REFERENCE ETUDE  
N° C121-1338  
SNC AUNEAU 1  
PV AFFICH. (3)  
AVIS ENQUETE  
PUBLIQUE DU 31/8/2021

### À LA DEMANDE DE :

La SNC AUNEAU 1, dont le siège social est 10, rue Roquépine à PARIS (75008), agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux domiciliés en cette qualité audit siège.

Pour qui domicile est élu en mon Étude.

**Je, Cécile GAUTRON, Huissier de Justice Associée au sein de la Société Civile Professionnelle Thierry PLOUCHART, Aurore SIA & Cécile GAUTRON, titulaire d’un Office d’Huissiers de Justice près le Tribunal Judiciaire de Pontoise, demeurant, 25 rue du Docteur Paul Bruel à LOUVRES (95380), soussignée,**

Me suis rendue ce jour sur le territoire de la Commune de AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN (28700), Route de Roinville, à l’effet de procéder aux constatations suivantes, la requérante m’ayant au préalable précisé :

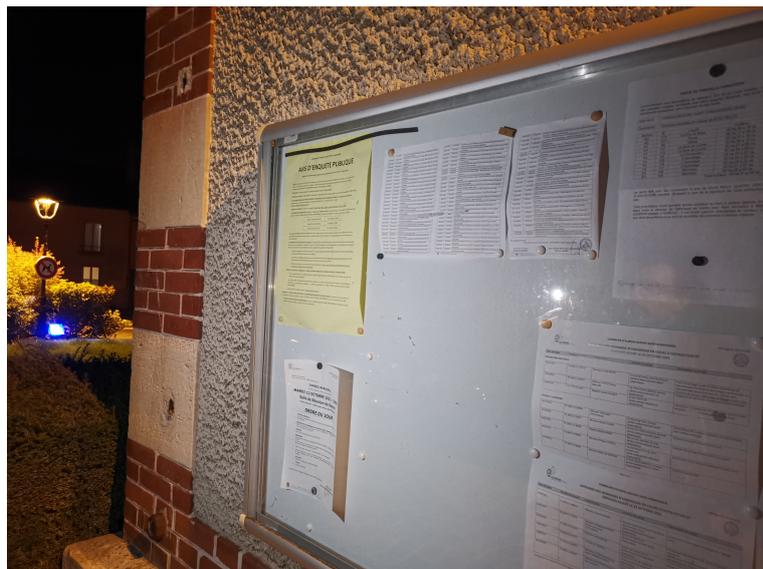
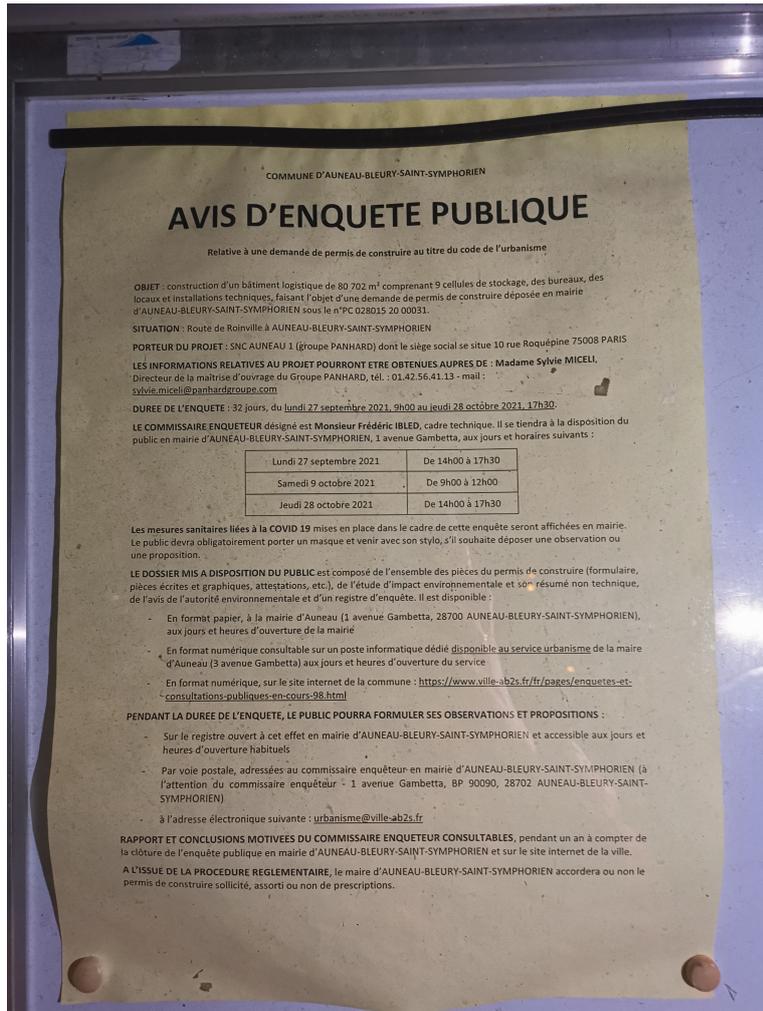
- Que selon Arrêté Municipal n° 021/08/343 pris le 31 Août 2021 par Monsieur le Maire de la Commune d'AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN, il a été prescrit une Enquête Publique sur le Permis de Construire n° PC 028015 20 00031 déposé par la Société SNC AUNEAU 1 pour la construction d'un bâtiment logistique situé route de Roinville à AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN,
  
- Qu'il est notamment prévu à l'Article 8 dudit Arrêté Municipal de ce qu'il sera procédé par les soins du pétitionnaire, la SNC AUNEAU 1 (Groupe PANHARD), à l'affichage sur le lieu prévu pour la réalisation du projet de façon visible et lisible depuis la voie publique,
  
- Qu'un affichage de cet Avis d'Enquête Publique sur le terrain concerné a été effectué, ce qui a fait l'objet de l'établissement de deux précédents procès-verbaux de constat dressés par actes de notre ministère en date des 10 septembre 2021 et 27 septembre 2021.
  
- Que pour la sauvegarde de ses droits actuels et à venir, la société requérante a le plus grand intérêt à ce que toutes constatations matérielles de cet affichage soient réitérées ce jour, et qu'elle me requiert d'y procéder.

Déférant à cette réquisition, j'ai procédé ce jour aux constatations suivantes, soit :

**DEPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR  
COMMUNE DE AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN  
(28700)  
EN LA MAIRIE DE LA COMMUNE  
1, AVENUE GAMBETTA  
AINSI QUE ROUTE DE ROINVILLE**

**I/ EN MAIRIE DE LA COMMUNE DE AUNEAU-BLEURY-SAINT SYMPHORIEN, 1, AVENUE GAMBETTA :**

Etant en Mairie, à 21 heures 01 minute, je constate dans le tableau d'affichage extérieur, que se trouve affichée sur une page unique une affiche portant en tête COMMUNE D'AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN – AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE – Relative à une demande de permis de construire au titre du code de l'urbanisme.



**II/ SUR LE TERRAIN CONCERNE, ROUTE DE ROINVILLE, LE LONG DE LA D7-1 :**

Étant sur place, à 21 heures 19 minutes, je constate que se trouve toujours affiché visible et lisible de la voirie un panneau de quarante-quatre centimètres (44 cm) sur soixante centimètres (60 cm), en caractères noirs sur fond jaune, solidement fixé sur un poteau bois fiché profondément dans le sol.

Je constate que ce panneau est parfaitement visible et lisible depuis la voie publique, et porte les mentions suivantes :

**COMMUNE D'AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN**

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

(cette ligne de texte en caractères gras majuscules de plus de 2 cm de hauteur)

**Relative à une demande de permis de construire au titre du code de l'urbanisme**

**OBJET :** construction d'un bâtiment logistique de 80 702 m<sup>2</sup> comprenant 9 cellules de stockage, des bureaux, des locaux et installations techniques, faisant l'objet d'une demande de permis de construire déposée en mairie d'AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN sous le n°PC 028015 20 00031.

**SITUATION :** Route de Roinville à AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN

**PORTEUR DU PROJET :** SNC AUNEAU 1 (groupe PANHARD) dont le siège social se situe 10 rue Roquépine 75008 PARIS

**LES INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET POURRONT ETRE OBTENUES AUPRES DE :** Madame Sylvie MICELI,  
Directeur de la maîtrise d'ouvrage du Groupe PANHARD, tél. : 01.42.56.41.13  
– mail : [sylvie.miceli@panhardgroupe.com](mailto:sylvie.miceli@panhardgroupe.com)

**DUREE DE L'ENQUETE :** 32 jours, du lundi 27 septembre 2021, 9h00 au jeudi 28 octobre 2021, 17h30.

**LE COMMISSAIRE ENQUETEUR** désigné est **Monsieur Frédéric IBLED**, cadre technique. Il se tiendra à la disposition du public en mairie d'AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN, 1 avenue Gambetta, aux jours et horaires suivants :

Lundi 27 septembre 2021	De 14h00 à 17h30
Samedi 9 octobre 2021	De 9h00 à 12h00
Jeudi 28 octobre 2021	De 14h00 à 17h30

**Les mesures sanitaires liées à la COVID 19** mises en place dans le cadre de cette enquête seront affichées en mairie. Le public devra obligatoirement porter un masque et venir avec son stylo, s'il souhaite déposer une observation ou une proposition.

**LE DOSSIER MIS A DISPOSITION DU PUBLIC** est composé de l'ensemble des pièces du permis de construire (formulaire, pièces écrites et graphiques, attestations, etc.), de l'étude d'impact environnementale et son résumé non technique, de l'avis de l'autorité environnementale et d'un registre d'enquête. Il est disponible :

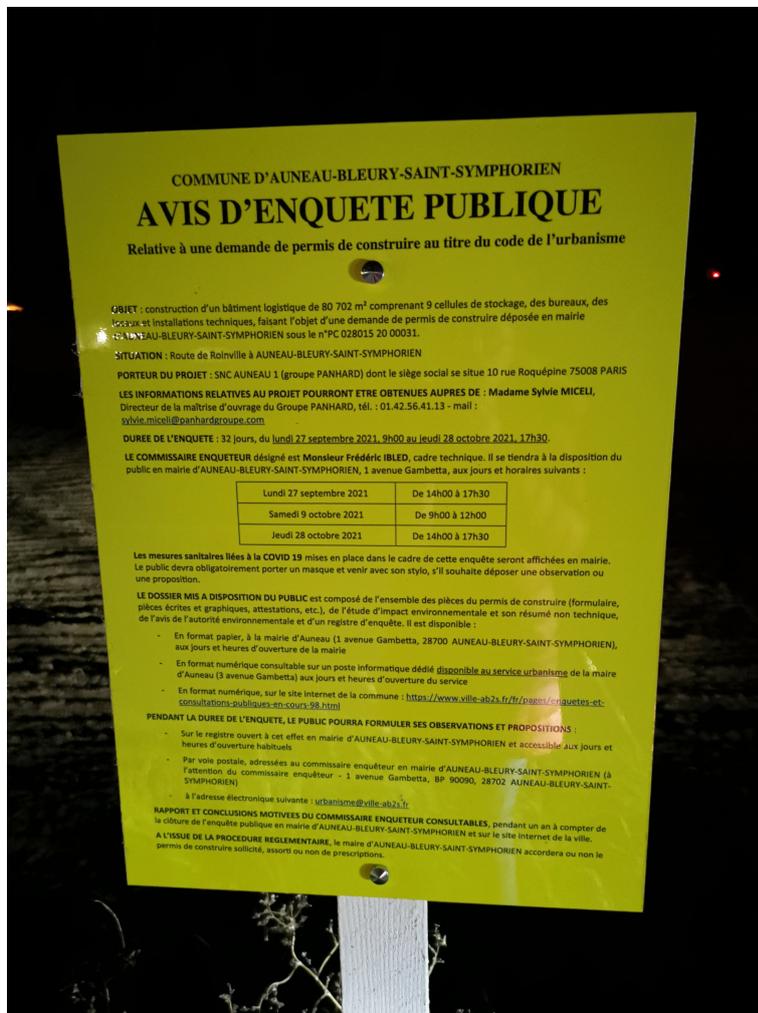
- En format papier, à la mairie d'Auneau (1 avenue Gambetta, 28700 AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN), aux jours et heures d'ouverture de la mairie
- En format numérique consultable sur un poste informatique dédié disponible au service urbanisme de la maire d'Auneau (3 avenue Gambetta) aux jours et heures d'ouverture du service
- En format numérique, sur le site internet de la commune : <https://www.ville-ab2s.fr/fr/pages/enquetes-et-consultations-publiques-en-cours-98.html>

**PENDANT LA DUREE DE L'ENQUETE, LE PUBLIC POURRA FORMULER SES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS :**

- Sur le registre ouvert à cet effet en mairie d'AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN et accessible aux jours et heures d'ouverture habituels
- Par voie postale, adressées au commissaire enquêteur en mairie d'AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN (à l'attention du commissaire enquêteur – 1 avenue Gambetta, BP 90090, 28702 AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN)
- à l'adresse électronique suivante : [urbanisme@ville-ab2s.fr](mailto:urbanisme@ville-ab2s.fr)

**RAPPORT ET CONCLUSIONS MOTIVEES DU COMMISSAIRE ENQUETEUR CONSULTABLES**, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique en mairie d'AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN et sur le site internet de la ville.

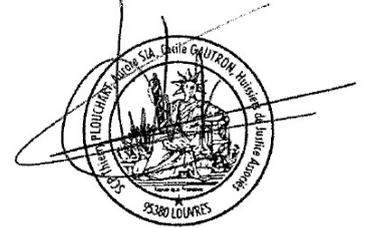
**A L'ISSUE DE LA PROCEDURE REGLEMENTAIRE**, le maire d'AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN accordera ou non le permis de construire sollicité, assorti ou non de prescriptions.



Je constate que les mentions figurant sur le présent panneau sont identiques à celles figurant sur l'affiche précédemment constatée en Mairie.

Et de tout ce qui précède, j'ai dressé le présent Procès-Verbal de Constat pour servir et valoir ce que de droit.

Nombre de pages : 7



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT  
D'EURE ET LOIR  
ARRONDISSEMENT  
DE CHARTRES  
**COMMUNE  
D'AUNEAU-  
BLEURY-SAINT-  
SYMPHORIEN**



Envoyé en préfecture le 13/10/2021

Reçu en préfecture le 13/10/2021

Affiché le

ID : 028-200056463-20211012-21\_148-DE

SLO



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 12 OCTOBRE 2021

<b>Date de convocation :</b> <b>5/10/2021</b>	L'an deux mille vingt-et-un Le mardi douze octobre à vingt heures deux minutes				
<b>Date d'affichage :</b> <b>18/10/2021</b>	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Jean-Luc DUCERF, Maire.				
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>	<b>En exercice</b>	<b>Présents</b>	<b>Pouvoirs</b>	<b>Votants</b>	<b>Absents</b>
	<b>33</b>	<b>24</b>	<b>4</b>	<b>28</b>	<b>5</b>

## DELIBERATION N° 21/148

### ETAIENT PRESENTS : (24)

Jean-Pierre **ALCIERI**  
Catherine **AUBIJOUX**  
Gilberte **BLUM**  
Sylviane **BOENS**  
Cécile **DAUZATS**  
Amandine **DUBAND**

Patrick **DUBOIS**  
Jean-Luc **DUCERF**  
Benjamin **DUROSAU**  
Bruno **EQUILLE**  
Joël **GEOFFROY**  
Frédéric **GRIZARD**

Marie-Anne **HAUVILLE**  
Fabienne **HARDY-HOUDAS**  
Claudine **JIMENEZ**  
Anaïs **LEGRAND**  
Stéphane **LEMOINE**  
Dominique **LETOUZE**

Steeve **LOCHET**  
Rodolphe **PERROQUIN**  
Frédéric **ROBIN**  
Sylvie **ROLAND**  
Christelle **TOUSSAINT**  
Robert **TROUILLET**

### ABSENTS AYANT DONNE UN POUVOIR : (4)

Youssef **AFOUADAS**  
Yoann **DEBOUCHAUD**  
Joseph  **DIAZ**  
Dominique **DESHAYES**

a donné pouvoir à  
a donné pouvoir à  
a donné pouvoir à  
a donné pouvoir à

Fabienne **HARDY-HOUDAS**  
Joël **GEOFFROY**  
Cécile **DAUZATS**  
Frédéric **ROBIN**

### ABSENTS N'AYANT PAS DONNE DE POUVOIR : (5)

Chrystiane **CHEVALLIER** - Stéphane **HOUDAS** - Florence **LE HYARIC** - Nicole **MAKLINE** - Olivier **MARTINEZ**

### SECRETAIRE DE SEANCE :

**Mme Amandine DUBAND** est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

## PERMIS DE CONSTRUIRE SOUMIS A ENQUETE PUBLIQUE : avis de la commune sur le projet de base logistique de la SAS PANHARD DEVELOPPEMENT (Route de Roinville à Auneau)

**RAPPORTEUR :** M. le Maire

### NOTE DE SYNTHÈSE :

Il est rappelé que la société PANHARD DEVELOPPEMENT a déposé un permis de construire pour la construction d'un bâtiment logistique de 80 813 m<sup>2</sup> sur un terrain situé Route de Roinville à Auneau, que ce projet a déjà fait l'objet d'un avis favorable du conseil municipal dans le cadre de l'enquête publique au titre des ICPE\* à laquelle le projet était soumis et qui s'est déroulée du 07/04/2021 au 10/05/2021.

Ce projet doit également faire l'objet d'une enquête publique au titre du permis de construire. N'ayant pu se dérouler conjointement à la première (pour des raisons liées à la modification du PLU), elle est actuellement ouverte depuis le 27 septembre et durera jusqu'au 28 octobre 2021 inclus. C'est dans ce cadre, qu'il est demandé à nouveau au conseil municipal de donner son avis sur le projet.

Considérant les éléments du dossier identiques à ceux présentés lors de la séance du conseil le 25 mai 2021 et vu l'avis favorable du conseil,

\* ICPE : Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité**, sachant que les conditions d'adoption des délibérations du conseil municipal sont respectivement fixées par les articles L. 2121-20, L. 3121-14 et L. 4132-13. Les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés, c'est-à-dire que seuls entrent en ligne de compte les votes « pour » et « contre », **les abstentions n'étant pas prises en considération**. Comme l'a rappelé le Conseil d'Etat dans sa décision du 10 décembre 2001 (req. n° 235027), dans une procédure de vote à scrutin secret, les bulletins blancs ou nuls ne sauraient être pris en compte pour la détermination des suffrages exprimés; il en est de même pour les abstentions lorsque le vote a lieu au scrutin ordinaire ou au scrutin public. Dès lors, une délibération est acquise à l'unanimité si tous les conseillers qui se sont exprimés sont favorables à son adoption.

**Voix Contre : 0**

**Abstention : 1 > M. Dominique LETOUZE**

**Voix Pour : 27**

## LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code de l'Environnement et notamment les articles L.123-1 à L.123-19, R.123-1 à R.123-27 ;

VU le Code de l'Urbanisme et notamment l'article R.423-57 ;

VU l'arrêté du maire n°021/08/343 en date du 31/08/2021 prescrivant une enquête publique ;

VU le dossier de demande de permis de construire déposé en mairie d'Auneau le 06/10/2020 par la SNC PANHARD DEVELOPPEMENT, enregistré sous le numéro PC 028015 20 00031, pour la construction d'un entrepôt logistique composé de 9 cellules de stockage, complété de bureaux, locaux et installations techniques, sur un terrain situé Route de Roinville à AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN ;

Considérant l'ensemble des pièces du dossier présenté et mis à l'enquête publique ;

**ARTICLE 1 : Emet un avis FAVORABLE** sur le dossier de permis de construire n°028015 20 00031 présenté par la société SAS PANHARD DEVELOPPEMENT pour la construction de bâtiment logistique sur le site situé Route de Roinville à AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN.

**ARTICLE 2 : Transmet** son avis au commissaire enquêteur, ainsi qu'au porteur de projet.

**Jean-Luc DUCERF**

**Maire d'Auneau-Bleury-Saint-Symphorien**

Envoyé en préfecture le 13/10/2021

Reçu en préfecture le 13/10/2021

Affiché le

ID : 028-200056463-20211012-21\_148-DE



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif d'Orléans ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal. **Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet : <http://www.telerecours.fr>**

## Département d'Eure-et-Loir

Enquête publique ayant pour objet la demande de Permis de construire présentée par la société Panhard Développement en vue de la construction d'une plateforme logistique située Route de Roinville sur le territoire de la commune d'Auneau-Bleury-Saint-Symphorien (Eure-et-Loir)

### **Procès verbal de Synthèse** après clôture de l'enquête publique



Commissaire enquêteur : Frédéric Ibled

Destinataires :

- Monsieur le Président du groupe Panhard Développement
- archives

## 1. Préambule

Conformément à l'article R123-18 du décret n° 2011-2018 du 29 décembre 2011, je soussigné Frédéric Ibled, commissaire enquêteur désigné par Monsieur Guy Quillévére, Président du Tribunal Administratif d'Orléans pour conduire l'enquête citée ci-après, certifie que :

➤ Le dossier présentant la demande de permis de construire déposée par la société Panhard Développement en vue de la construction d'une plateforme logistique située Route de Roinville sur le territoire de la commune d'Auneau-Bleury-Saint-Symphorien a été soumis à enquête publique en mairie de d'Auneau-Bleury-Saint-Symphorien où j'ai pu recevoir le public.

➤ La publicité de l'enquête a été réalisée conformément à l'article R 123-11 du décret n°2011-2018 du 29 décembre 2011 ;

➤ Un registre d'enquête a été mis à disposition du public à l'accueil de la mairie siège de l'enquête publique ;

➤ L'enquête publique s'est régulièrement déroulée du lundi 27 septembre 2021 au jeudi 28 octobre 2021 ;

➤ Dans le cadre de cette enquête, j'ai assuré trois permanences afin de recevoir, écouter et renseigner le public. Au cours de cette enquête publique, une (1) personne est venue consulter le projet et a déposé une observations sur le registre d'enquête.

➤ Le 15 octobre, Madame Karine Turba, de la mairie d'Auneau-Bleury-Saint-Symphorien, a remis un courrier par internet avec en pièce jointe une copie de la délibération du conseil municipal de sa commune émettant un avis favorable au projet soumis à l'enquête publique.

➤ A l'issue de cette enquête, j'ai réceptionné le registre d'enquête et j'ai constaté que :

✓ un (1) requérant a porté une remarque sur le registre ;

✓ Un délibération du conseil municipal a été adressé au commissaire enquêteur en cours d'enquête.

Je joins à ce procès verbal de synthèse la copie du registre d'enquête et de l'annexe reçue, dont je vous prie d'accuser réception et conformément à l'article R 123-18<sup>1</sup> du code de l'environnement vous pourrez produire vos observations éventuelles dans le délai de 15 jours.

<sup>1</sup>« Art. R. 123-18. « A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête est mis à disposition du commissaire enquêteur ou du président de la commission d'enquête et clos par lui. En cas de pluralité de lieux d'enquête, les registres sont transmis sans délai au commissaire enquêteur ou au président de la commission d'enquête et clos par lui. « Dès réception du registre et des documents annexés, le commissaire enquêteur ou le président de la commission d'enquête rencontre, dans la huitaine, le responsable du projet, plan ou programme et lui communique les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du projet, plan ou programme dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

**Le commissaire enquêteur rappelle :**

- que le mémoire en réponse est annexé au rapport d'enquête et qu'il est considéré comme un engagement de la part du maître d'ouvrage au regard des réponses apportées ;
- que le mémoire est pris en compte par le commissaire enquêteur afin de l'aider à émettre un avis motivé destiné à l'autorité appelée à légiférer sur le présent projet ;
- que le dit rapport, les conclusions et avis du commissaire enquêteur seront mis en ligne sur le site de la mairie pendant une année à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

## 2. Observations des collectivités

Le 15 octobre 2021, une délibération du conseil municipal de la mairie d'Auneau-Bleury-Saint-Symphorien est reçu. Ce document est joint au registre d'enquête.

## 3. Répertoire des observations

Une personne a remis une observation sur le registre d'enquête. Cette remarque est retranscrite dans cet état de réclamation.

### 3.1. Observations consignées sur le registre

- Monsieur Jérôme Vinson-Vedrenne est venu, hors permanence, le samedi 2 octobre, pour demander d'utiliser des plantations à feuillage persistant pour cacher le bâtiment en toutes saisons en particulier le long de la RD 19.

### 3.2. Autres observations

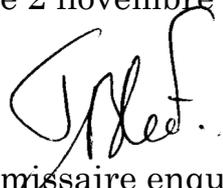
Aucune observation ni courrier n'ont été remis au commissaire enquêteur

## 4. Remarque du Commissaire enquêteur.

### ➤ Illogismes sur les plans

Lors de notre entretien du lundi 30 août, je vous signalais les illogismes sur les plans représentant les sanitaires. Sur tous les plans présentés à l'enquête publique, les portes des vestiaires jouxtant les portes des toilettes pour personnes à mobilité réduite étaient en opposition pouvant alors limiter leurs ouvertures.

Fait à La Loupe, le 2 novembre 2021

  
Le commissaire enquêteur  
Frédéric Ibled

## Département d'Eure-et-Loir

Enquête publique ayant pour objet la demande de Permis de construire présentée par la société Panhard Développement en vue de la construction d'une plateforme logistique située Route de Roinville sur le territoire de la commune d'Auneau-Bleury-Saint-Symphorien (Eure-et-Loir)

### Accusé de réception du Procès-Verbal de Synthèse

Le Procès Verbal de synthèse, le répertoire des observations et la copie du registre d'enquête ont été remis le 2 novembre 2021 à Monsieur Youssef Mansouri représentant Monsieur le Président du groupe Panhard Développement.

P.o



Monsieur le Président  
du groupe Panhard Développement



Le commissaire enquêteur  
Frédéric Ibled

Les deux exemplaires du présent document dont l'un est destiné au demandeur et l'autre à être annexé au rapport d'enquête seront revêtus de la signature du demandeur et de celle du commissaire enquêteur.<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> « Art. R. 123-18. « A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête est mis à disposition du commissaire enquêteur ou du président de la commission d'enquête et clos par lui. En cas de pluralité de lieux d'enquête, les registres sont transmis sans délai au commissaire enquêteur ou au président de la commission d'enquête et clos par lui. « Dès réception du registre et des documents annexés, le commissaire enquêteur ou le président de la commission d'enquête rencontre, dans la huitaine, le responsable du projet, plan ou programme et lui communique les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du projet, plan ou programme dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.



## Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire

**Jeudi 30 septembre 2021**

n° 21\_09\_22

Objet de la délibération :  
**PLU d'Auneau-Bleury-  
Saint-Symphorien :  
approbation de la  
modification n°6**

Nombre de conseillers :

En exercice : 64

Présents : 48

Pouvoirs : 14

Votants : 62

Date de la convocation :

24/09/2021

Secrétaire de séance :

Catherine DEBRAY

L'an deux mille vingt-et-un, le 30 septembre à 19h30, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, salle de Savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :**

Cathy LUTRAT (*suppléante de Robert DARIEN*), Jean-Luc DUCERF, Youssef AFOUADAS, Sylvie ROLAND, Jean-Pierre ALCIERI, Sylviane BOENS, Stéphane LEMOINE, Bénédicte PROUTHEAU (*suppléante de Gérald GARNIER*), Éric SEGARD, Gérard WEYMEELS, Laurent DAGUET, Dominique MAILLARD, Guilaine LAUGERAY, Jean-Noël MARIE, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Armelle THERON-CAPLAIN, Simone BEULE, Bruno ESTAMPE, Patrick OCZACHOWSKI, Yves MARIE, Nathalie BROSSAIS, Bruno ALAMICHEL, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Pierre GOUDIN, Francisco TEIXEIRA, Bertrand THIROUIN, Patricia BERNARDON, Bertrand DE MISCAULT, Nicolas DORKELD, Marie José GOFRON, Gérald COIN, Chrystel CABURET, Yves VAN LANDUYT, Daniel MORIN, Carine ROUX, Michel CRETON, Patrick LENFANT, Catherine DEBRAY, Isabelle FAURE, Michael BLANCHET, Arnaud BREUIL, Serge MILOCHAU, Philippe AUFRAY, Thierry DELARUE, Christian GUILBERT (*suppléant de Jocelyne PETIT*)

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Cécile DAUZATS donne pouvoir à Youssef AFOUADAS  
Elisabeth LEVESQUE donne pouvoir à Éric SEGARD  
Xavier-François MARIE donne pouvoir Patrick LENFANT  
Jean-François BULIARD donne pouvoir à Jean-Pierre RUAUT  
Jacques GAY donne pouvoir à Simone BEULE  
Denis DURAND donne pouvoir à François BELHOMME  
Eric TABARINO donne pouvoir à Bruno ALAMICHEL  
Michelle MARCHAND donne pouvoir à Stéphane LEMOINE  
Patrick KHOL donne pouvoir à Jean-Pierre RUAUT  
Nicolas PELLETIER donne pouvoir à Serge MILOCHAU  
Michel DARRIVIERE donne pouvoir à Annie CAMUEL  
Ann GRÖNBORG donne pouvoir à Arnaud BREUIL  
Emmanuel MORIZET donne pouvoir à Laurent DAGUET  
Philippe RENAUD donne pouvoir à Christelle CABURET

**Absents excusés :**

Pascal BOUCHER, Marc MOLET

**Vu** le code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-45 à L153-48,

**Vu** la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes des portes Euréliennes d'Île-de-France n°27-01-01 du 17 décembre 2020 annulant et remplaçant la délibération 20-12-33 du 17 décembre 2020 et prescrivant la 6<sup>e</sup> modification simplifiée du plan local d'urbanisme de la commune d'Auneau-Bleury-Saint-Symphorien,

**Vu** l'arrêté du président de la communauté de communes des portes euréliennes d'Île-de-France 2021-004 du 27 janvier 2021 engageant la 6<sup>e</sup> modification simplifiée du plan local d'urbanisme de la commune d'Auneau-Bleury-Saint-Symphorien,

**Vu** la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes des portes euréliennes d'Île-de-France n° 21\_07\_04 du 7 juillet 2021 définissant les modalités de mise à disposition du public du dossier de 6<sup>e</sup> modification simplifiée du plan local d'urbanisme de la commune d'Auneau-Bleury-Saint-Symphorien,

**Vu** les remarques des personnes publiques associées auxquelles le dossier a été transmis au titre de la notification, à savoir :

**Communauté de communes  
Portes Euréliennes  
d'Île-de-France**

Envoyé en préfecture le 05/10/2021  
Reçu en préfecture le 05/10/2021  
Affiché le 2021-21  
ID : 028-200069953-20210930-21\_09\_22-DE



- l'avis favorable du conseil départemental d'Eure-et-Loir,
- l'avis favorable de la direction régionale des affaires culturelles Centre Val-de-Loire,
- la remarque suivante de la direction départementale des territoires d'Eure-et-Loir : « si l'espace ainsi économisé pour le stationnement n'est pas réutilisé afin d'accroître l'emprise au sol des constructions, le projet de modification simplifiée sera vertueux en termes de consommation d'espace et d'artificialisation des sols »,
- les remarques de l'agence régionale de santé précisant :
  - que la diminution de l'imperméabilisation du sol promeut un environnement favorable ;
  - que ce projet est l'occasion pour la collectivité de mener une réflexion sur la prise en considération des enjeux de santé publique ;
  - qu'une réflexion pourrait être engagée en matière de mobilités douces,
- l'absence d'observation de la part de la chambre de commerce et d'industrie d'Eure-et-Loir,
- l'avis favorable de la chambre d'agriculture d'Eure-et-Loir,
- l'avis favorable de la chambre de métiers et de l'artisanat d'Eure-et-Loir,
- l'absence de remarque de la communauté de communes Cœur de Beauce,

**Vu** la décision n°2021-3181 du 30 avril 2021 de l'autorité environnementale ne soumettant pas la sixième modification simplifiée à évaluation environnementale,

**Vu** les résultats de la mise à disposition au public n'ayant fait l'objet d'aucune contribution,

**Entendu** le bilan de la mise à disposition présenté par le Vice-président de la communauté de communes,

**Considérant** que la 6<sup>e</sup> modification simplifiée du plan local d'urbanisme telle qu'elle est présentée au conseil communautaire est prête à être adoptée.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** la 6<sup>e</sup> modification simplifiée du plan local d'urbanisme de la commune d'Auneau-Bleury-Symphorien, telle qu'elle est annexée à la présente délibération.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois, et d'une mention dans un journal habilité à des diffuser des annonces légales dans le département,

La modification du plan local d'urbanisme approuvée est tenue à la disposition du public à la mairie d'Auneau-Bleury-Symphorien aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la Préfecture,

La présente délibération est exécutoire à compter de sa transmission à Mme le Préfet d'Eure-et-Loir et de l'accomplissement des mesures de publicité.

Epernon, le 30 septembre 2021

Le Président,

Stéphane LEMOINE



**Mémoire en réponse aux observations émises lors de l'enquête publique portant sur la demande de Permis de Construire du projet de plateforme logistique de PANHARD DEVELOPPEMENT à Auneau Bleury Saint Symphorien (28)**

La demande de permis de construire de notre projet d'entrepôt à Auneau Bleury Saint Symphorien (28) a été soumise à une enquête publique qui s'est déroulée du 27 septembre au 28 octobre 2021.

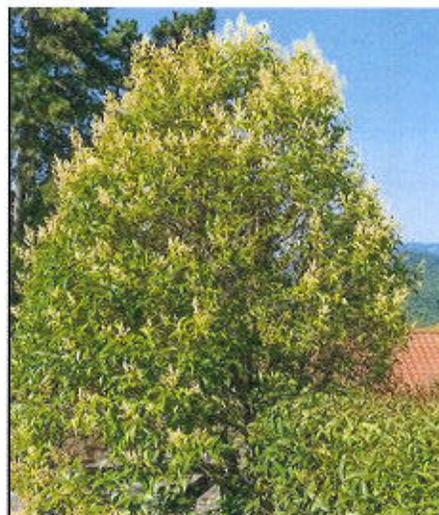
Notre réponse reprend point par point les principaux éléments soulevés dans les observations formulées.

**1 - Demande d'utiliser des plantations à feuillage persistant pour cacher le bâtiment en toutes saisons en particulier le long de la RD19 (observation faite hors permanence le samedi 2 octobre 2021)**

Notre projet privilégie les essences à caractère locale afin de limiter l'impact environnemental. Les essences prévues ont donc un feuillage caduc comme dans les bois et les haies environnant le site. Quelques-unes sont « marcescentes », c'est-à-dire qu'elles conservent leur feuillage en hiver jusqu'à la repousse au printemps suivant, comme le charme commun et le troène commun.



Charme commun



Troène commun



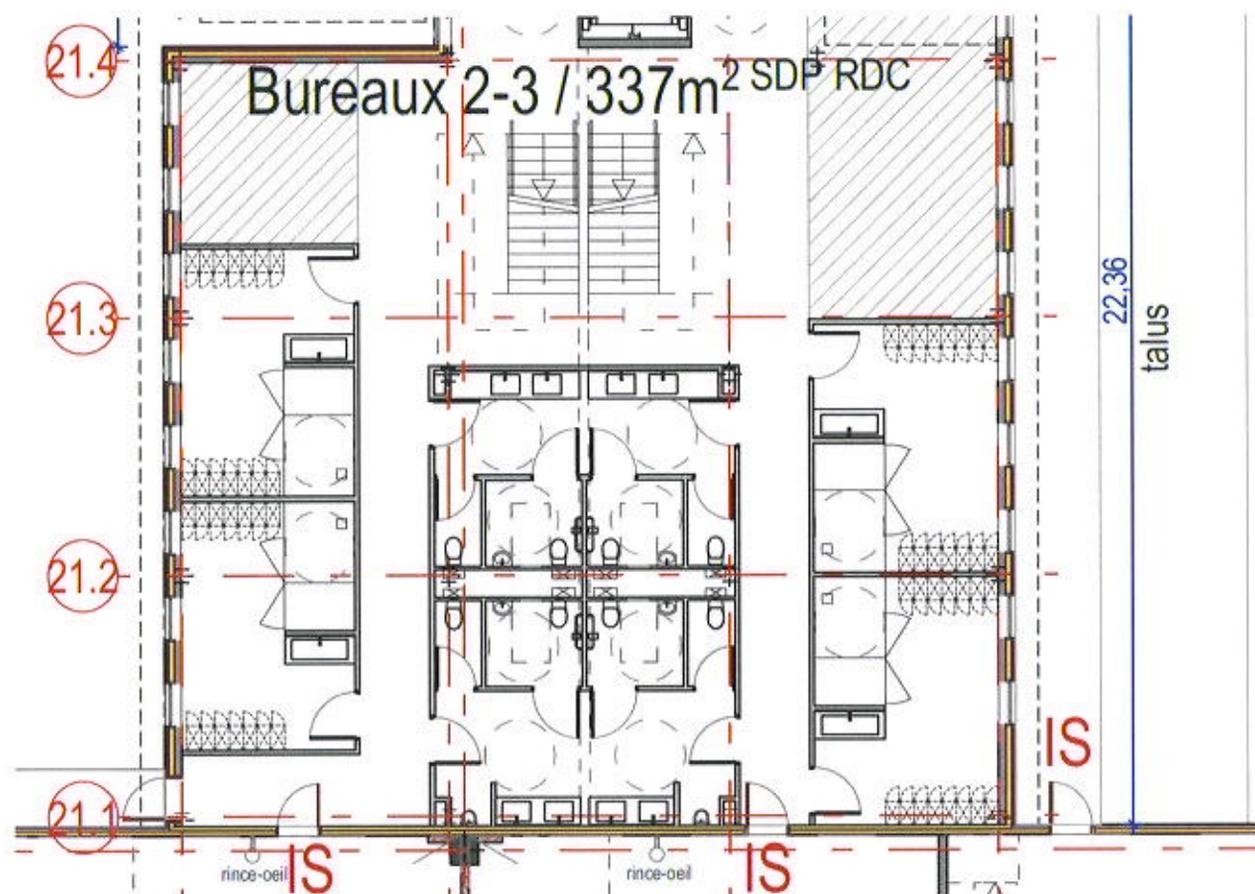
# PANHARD DÉVELOPPEMENT

Par ailleurs, afin de limiter l'impact visuel du bâtiment, la végétation le long de la RD19 sera implantée sous forme de bosquets composés d'arbres en gros sujets pour le court terme. D'autres arbres en jeunes plants forestiers et des arbustes seront plantés sur plusieurs rangs pour créer un effet de masse en quelques années.

Toutefois, il est prévu ponctuellement des essences arbustives persistantes pour opacifier les bosquets comme le houx ou le lierre arborescent.

**2 – Sur les plans présentés à l'enquête publique, les portes des vestiaires jouxtant les portes des toilettes pour personne à mobilité réduite étaient en opposition pouvant alors limiter leurs ouvertures (observation faite lors de notre entretien du 30 aout 2021)**

Cette erreur a d'ores et déjà été rectifiée (voir ci-dessous) sur les plans AN07, AN08 et AN09 qui serviront de base à la réalisation des travaux.



P. O.  
F. AWSSOURI YOUSSEF

**SAS PANHARD DÉVELOPPEMENT**

10 rue Roquépine  
75008 PARIS  
RCS Paris 378 106 249  
Tél. : 01 42 56 26 46



PANHARD Développement - 10 rue Roquépine - 75008 Paris  
Tél. 01 42 56 26 46 - Fax 01 42 56 08 40 - [www.panhardgroupe.com](http://www.panhardgroupe.com)  
SAS au capital de 1 000 000 € - RCS Paris 378 106 249

**Affaire suivie par :**

Karine TURBA | Service urbanisme

Tél. 02.37.31.81.41

[urbanisme@ville-ab2s.fr](mailto:urbanisme@ville-ab2s.fr)

## CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné, Jean-Luc DUCERF, Maire de la commune d’Auneau-Bleury-Saint-Symphorien,

certifie

**avoir procédé à l’affichage**, 15 jours au moins avant le début de l’enquête,

soit le 09/09/2021

et durant toute la durée de l’enquête, jusqu’au 28/10/2021 inclus,

**de l’avis d’enquête publique concernant :**

- Le permis de construire n° PC 028015 20 00031, déposé par SNC AUNEAU 1 (groupe PANHARD), pour la construction d’un bâtiment logistique, prévu Route de Roinville à AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN.

**DELIVRE** le présent certificat pour servir et valoir ce que de droit.

Auneau-Bleury-Saint-Symphorien, le 2 novembre 2021



Jean-Luc DUCERF  
Maire d’Auneau-Bleury-  
Saint-Symphorien